

Saint Sulpice et Cameyrac



Bulletin municipal - Mai 2011 - n°94

Les moments forts !

La St Vincent

Les Floralties

Opération Tranquillité

A venir !

Fête du 14 Juillet

Journée des Associations

CARNAVAL à l'école primaire

➔ Soirée basque

SUPER U

les nouveaux commerçants

**Ouvert du lundi au samedi de 9 H à 19 H 30
le Dimanche matin de 9 H à 12 H**

Station 24^H/24^H

**Centre Commercial
33450 ST-SULPICE
Tél : 05 57 34 51 00**

Bernard Burou et son équipe



*vous attendent à
St-Sulpice-et-Cameyrac*

*Ce nouveau rendez-vous
des Gourmands est ouvert
du Lundi au Dimanche à midi,
ainsi que les Vendredi
et Samedi soirs.*

*Repas de
Famille ou entre amis
Maximum 60 personnes.*

27, Place Maucaillou - 05 56 30 24 55

Contact Auto

**Garage - Mécanique Générale
Boutique Vente de pièces détachées**



Centre de lavage haute pression

Centre Commercial Maucaillou 33450 St Sulpice et Cameyrac 05 56 30 20 71



INTER SERVICES ASSURANCES

INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises

Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC

Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr

Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE

Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

Jean-Luc PARENTEAU Photographe

Événementiel : anniversaire, mariage, naissance, baptême,...

Livre-photos personnalisé, poster-taillé, calendriers,...

Portrait à domicile, photo industrielle.

Montage vidéo, photo-déco...

"J.L.P PHOTO'S"
70, Allée de la Pépinière
33450 Saint Sulpice et Cameyrac
06.11.61.00.98 / 09.60.49.92.50
jlp0512@orange.fr

Visitez le site <http://jeanluc.parenteau.free.fr> et découvrez tous les mois une nouvelle expo-photos.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous trouverez en page 24 de ce bulletin, le compte rendu du conseil municipal du 28 avril ayant statué sur le budget communal 2011.

A sa lecture, vous verrez que la maîtrise de nos dépenses reste un objectif prioritaire. Tout d'abord, il est de notre tâche de veiller à ce que tout soit fait pour que le fonctionnement de notre institution reste très encadré. En investissement, les dépenses courantes au profit de l'amélioration du cadre de vie restent d'un bon niveau ; l'effort portera bien sûr sur l'agrandissement de l'école élémentaire et sur le parking de la halte TER.

L'ouverture de la Maison Relais est effective depuis quelques semaines. Pour ne pas laisser se propager de fausses idées, il était important de communiquer sur les réelles missions de cette nouvelle structure. C'est chose faite dans la présente édition.

Je tiens également à vous faire part du mécontentement que j'ai manifesté auprès de la direction de la Poste face à sa demande de vouloir fermer ses services le samedi matin. Je compte sur le soutien de tous pour maintenir ce service public de proximité, pour continuer à fréquenter notre bureau communal et surtout de ne pas céder à la tentation de se rendre vers les bureaux de poste d'Izon ou de Saint-Loubès lorsqu'il y a de l'attente, comme cela est parfois suggéré par la Poste elle-même.

Ayant eu l'occasion de parcourir notre commune à pied, j'ai constaté combien nos fossés de bord de routes étaient encombrés de débris divers, laissés tels quels par nos riverains : canettes de bière, polystyrène, papiers, tailles d'arbres ou de haies, etc. Je pense que nous avons tout fait sur la commune pour améliorer le tri, la collecte et le ramassage des différents déchets ; l'immense majorité d'entre vous y a adhéré, reste une chose à combattre, l'incivisme d'une minorité. Ce combat est rude à mener, mais nous le gagnerons.

Le temps des vacances arrive à grands pas...

Que chacun puisse profiter, le beau temps aidant, de la qualité de vie sur notre commune.

Cordialement, votre maire, Claude Pulcrano

«La maîtrise de nos dépenses reste un objectif prioritaire»



sommaire

LA vie de LA commune p 4

Nos écoles p 10

Joyeuse sport p 12

Nos associations p 13

L'environnement p 14

Les infos générales p 16

LAgenda p 17

Conseils municipaux p 18

Expression des conseillers municipaux de l'opposition p 30

La Saint Vincent à Saint Sulpice et Cameyrac

La traditionnelle fête de la Saint Vincent, fêtée tous les ans dans les six communes de la communauté de communes du secteur de Saint Loubès, s'est déroulée cette année dans notre commune le 23 janvier dernier.

Cette édition 2011, organisée sur deux jours, a vu le samedi, dans la salle des sports, la participation de nos viticulteurs, qui ont fait déguster leur production. Saint Sulpice Loisirs a proposé une initiation à la dégustation sous la haute responsabilité de l'œnologue **Maryline Bouix**.

Une exposition d'étiquettes était également proposée (grâce à madame Muret) ainsi que des vieux outils ayant servi à travailler la vigne.

Le dimanche matin, à 10 heures, nous avons eu le plaisir et le grand honneur de **recevoir Monseigneur Jean Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux**, qui a présidé la messe en compagnie des **pères Bernagaud et Vareille**. Un grand nombre de confréries étaient présentes à cette cérémonie, en particulier les compagnons du Bordeaux.

A l'issue de cette messe, une réception a eu lieu dans la salle des sports, en présence du **président du conseil général Philippe Madrelle, du président de la communauté de communes Serge Roux, des maires de la communauté des communes ainsi que de nombreux élus des six communes et la population.**

A cette occasion, le **président et Grand Maître Bernard Hébrard** a eu l'honneur d'introniser et de faire vigneron d'honneur des Compagnons du Bordeaux, **Monseigneur Ricard, Claude Pulcrano, maire de Saint Sulpice et Cameyrac, Bernard Poncelet, 1er adjoint et Serge Taudin** viticulteur bien connu de notre commune.

Cette journée s'est terminée autour d'une table magnifiquement bien décorée par les membres du Comité Saint Vincent et Cré'art.



Repas des aînés

« Vous possédez l'expérience, la mémoire, l'histoire et la sagesse ... »

C'est par ces mots, oh ! Combien vrais et chaleureux, que le maire, Claude Pulcrano, s'est adressé aux aînés de la commune, avant de leur transmettre ses vœux pour la nouvelle année. Plus de 180 convives se sont retrouvés ce dimanche 16 janvier autour d'un repas festif, offert par la mairie aux plus de 71 ans, préparé par le traiteur Chevrier et animé par Eric(s) Nadeau. Convivialité, ambiance étaient au rendez-vous.

A cette occasion, les deux plus anciens convives furent honorés : madame Irène Taillefer et monsieur Jean Greteau.



Enorme succès pour la soirée Théâtrale

C'est devant un public nombreux et comblé que la troupe amateur du théâtre «la Gaieté Loubésienne» a donné son traditionnel spectacle à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac. Il s'agissait de la dernière représentation de la pièce. La troupe a promis de revenir l'année prochaine pour nous présenter leur nouvel- le comédie qui sera encore plus attrayante.

Un grand merci à Saint Sulpice Loisirs, et à la «Gaieté Loubésienne» pour leur implication dans cette soirée.

«Elle, c'est Moi»

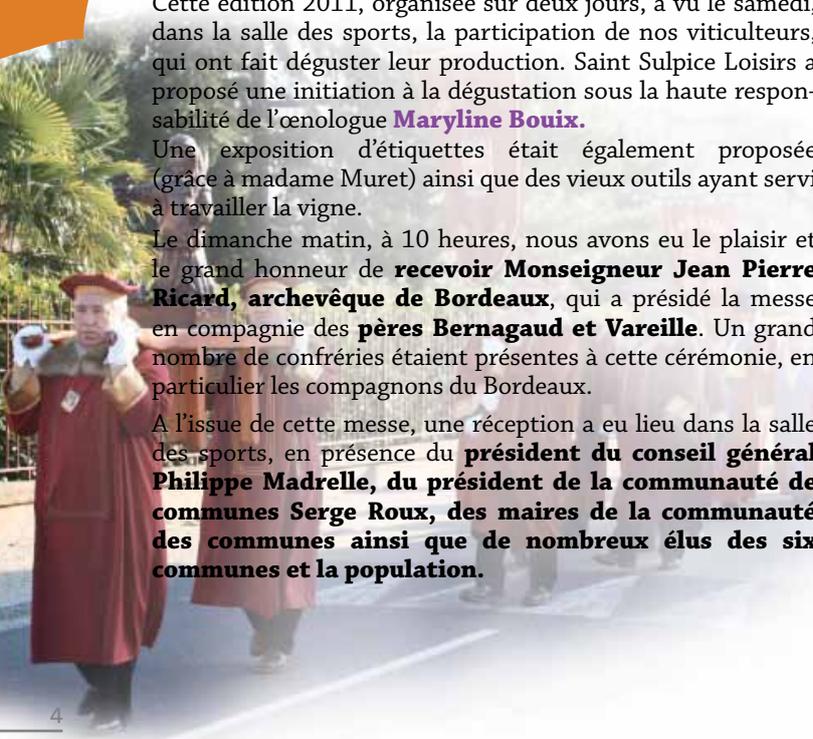


Maison Relais «La Bergerie» à St Sulpice et Cameyrac

Le printemps pour eux aussi !

Depuis le 21 mars, s'est ouvert sur le territoire de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac une Maison Relais «la Bergerie», visant, dans le cadre des politiques publiques, le logement de personnes en difficulté sociale. L'association REVIVRE, qui a plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'hébergement et de l'accompagnement social de ce type de public, a mené à son terme un projet particulier, la création de cette Maison Relais. En trouvant un partenariat avec Mésolia, opérateur HLM, l'association gère depuis cette date une structure entièrement rénovée de 16 logements sociaux (dans les locaux occupés il y a encore un an par la maison de retraite «La Bergerie») pour y loger 20 personnes au total.

Ces personnes étaient toutes sans logement à leur nom avant leur admission. Elles disposent pourtant de ressources, mais celles-ci sont insuffisantes pour leur permettre l'accès à un logement «ordinaire». Leur parcours de vie parfois chaotique,



souvent compliqué, les a amenées à se retrouver dans l'incapacité, au moins temporaire, d'occuper seules et de manière totalement autonome un logement. Elles éprouvent le besoin de disposer d'un cadre de vie incluant une dimension collective. C'est tout le sens de ce type de structure, à venir en aide à nos concitoyens fragilisés par la vie.

Dans le cadre de ce projet particulier, des précautions ont été prises pour s'assurer que les personnes logées pourront utilement y trouver leur place. Les orientations faites par les services sociaux ont été soigneusement étudiées par une commission d'admission réunissant les représentants de l'association Revivre, de la municipalité de St Sulpice et Cameyrac et de partenaires du projet (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Conseil Général...).

Cette commission a pris soin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins des personnes et le projet de la structure.

Soutenues, accompagnées par 4 salariés de l'association, professionnels de l'animation et de l'accompagnement social, ces personnes se voient ainsi proposer un lieu leur permettant de disposer enfin d'un logement décent, dans le respect de leur dignité pour y vivre plus ou moins durablement, dans un logement à leur nom.

En ce début de printemps souhaitons que cette saison soit pour ces personnes aussi celle du renouveau.

L'association REVIVRE organise une porte ouverte le mardi 28 juin 2011 de 16h à 20h et serait heureuse d'y recevoir les habitants de St Sulpice et Cameyrac.

Projet d'une exposition sur la première guerre mondiale

Dans le cadre d'un projet d'exposition sur le thème du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, programmée pour le mois de novembre 2014, Monsieur Guy Bénizeau souhaite effectuer un travail de mémoire sur les quarante neuf soldats de Saint Sulpice et Cameyrac tombés au champ d'honneur au cours de la période 1914-1918 et dont le nom est gravé sur le monument aux Morts pour la France de notre commune.

Guy Bénizeau recherche toutes les personnes, descendants, alliés ou collectionneurs qui possèderaient des documents, photos, objets, journaux, revues, souvenirs ou affiches sur ces soldats.

Il est possible, dès maintenant, d'en faire un inventaire et que toutes les personnes qui accepteront de les prêter pour étoffer cette exposition soient ici remerciées.

Contacter :
Monsieur Bénizeau
80 route de Sablot
St Sulpice et Cameyrac
Tel : 05.56.30.82.08



Gros succès pour la Bourse aux Vêtements Printemps/Été

Le **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** organisait du 28 au 31 mars sa traditionnelle Bourse aux Vêtements Printemps Été, dans la salle des fêtes de Saint Sulpice ; cette manifestation nécessite toujours un énorme travail de la part des bénévoles et cette fois c'est **1692 vêtements déposés par**

111 personnes qu'ils ont dû répertorier, étiqueter et ranger sur les portants... Heureusement le résultat est venu récompenser l'effort puisque les **535 vêtements vendus** ont permis de récolter un chèque de **356,20 € au profit du CCAS.**

Ces fonds serviront à mener des actions en faveur de personnes défavorisées. Merci à vous tous qui vous êtes mobilisés durant quatre jours avec toujours autant de plaisir ! **La Bourse aux vêtements Automne/Hiver, adultes et enfants aura lieu du lundi 10 au jeudi 13 octobre 2011 dans la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac, dépôt, vente et remise des invendus aux jours et horaires habituels.**



Fête du Livre. Sur le chemin....

Cette année, pour cette 17ème édition de la fête du livre enfance et jeunesse, organisée à tour de rôle par les trois communes de Beychac-et-Cailleau, St Sulpice-et-Cameyrac et Yvrac, les enfants accompagnés de leurs parents, famille, amis... ont pu venir admirer, à l'espace sportif d'Yvrac, le travail réalisé dans les classes à l'aide des auteurs.

Comme à l'accoutumée, trois jours au programme bien chargé. **L'habituelle soirée théâtre du vendredi soir avec les collégiens d'Arveyres a ouvert cette manifestation. Samedi et dimanche après-midi, les visiteurs ont pu se promener à travers les travaux des enfants des écoles des trois communes, des collèges d'Arveyres, St Loubès et Ste Eulalie, Galipette et le RAM.**

Les enfants ont pu participer aux ateliers proposés par les associations de parents d'élèves et les ALSH. N'oublions pas la présence des auteurs venus dédicacer les ouvrages sur lesquels les enfants ont travaillé en classe... Cette année, le thème était **«les chemins».**

Les enfants ont, tel le «petit Poucet», pu décorer chacun à leur façon une pierre, déposée le jour J, les unes à côté des autres et menant chaque visiteur à la salle d'exposition.

Beaucoup de monde lors de l'inauguration qui a rassemblé de nombreux élus. **Les enfants du ALSH de Saint Sulpice et Cameyrac nous ont offert un bel aperçu de leur travail avec Grégory autour du SLAM et se sont livrés à un exercice de poésie rythmée chacun leur tour sous l'œil de tous les convives.** La journée s'est clôturée par un apéritif dînatoire.



Encore beaucoup de travail cette année de la part des enfants et de leurs enseignants qui montre encore une fois que le livre reste un outil indispensable à la culture.

Rencontres Florales et Artisanales les 9 et 10 avril

Les 9 et 10 avril derniers, le parc de la mairie de Saint Sulpice et Cameyrac s'est transformé en jardin.

Plus de 40 exposants ont répondu cette année à notre invitation, 40 artisans d'art, car même dans les fleurs on peut parler d'art.

Les Pépinières de Linas, nouvellement installées sur la commune étaient présentes et sont venues gonfler le nombre d'exposants à l'extérieur. Pépiniériste, rosieriste, horticulteur, arboriculteur ont tout mis en œuvre pour ce week-end dédié aux jardins et aux fleurs. La découverte des huîtres végétales et de la Stevia (sucrée) fut pour certains un moment particulier grâce au «Jardin des Senteurs» de Biganos.

D'autres artisans se sont mêlés aux professionnels des fleurs avec du recyclage de chambre à air, en sac et autre cache-pot. Le beau temps aidant, certains ont pu tester des hamacs et autres chaises de jardin, le vannier et les Jardiniers de France étaient également présents. Raymond le Jardinier, très attendu comme d'habitude, a animé la conférence du samedi après-midi ce qui a permis à beaucoup de poser les questions concernant les problèmes de végétation.

Maria Dauphin a pu également donner des conseils sur le compost et a rappelé qu'elle était disponible en cas de besoin chez les particuliers.

Dans la salle des fêtes, 27 artisans étaient présents pour le plus grand plaisir des yeux : fleurs, bijoux

articles de ferronnerie, verre végétalisé, petites fées, customisation, broderie, perles... ont permis d'assouvir la curiosité du public, mais également du miel, du chocolat et d'autres articles présentés exclusivement pour la circonstance. Je n'oublierai pas le tourneur sur bois pour l'animation, de main de maître, de son stand pendant ce week-end ainsi que Sophie de Fleurs et Jardins, pour le décor scénique.

Le vin d'honneur offert par la municipalité le samedi soir, a rassemblé bon nombre de personnes dans le parc et a ainsi permis des échanges entre les différents exposants et les invités. Un moment convivial et agréable.

Enfin les petites mains de Saint Sulpice Loisirs ont apporté la logistique essentielle à la réussite de toute manifestation en œuvrant pour la mise en place, la préparation des plateaux repas, la vente des billets de tombola, la buvette et les crêpes et enfin le rangement des installations le dimanche soir.

Merci à tous pour cette journée !



Opération Tranquillité vacances et séniors

Le saviez-vous ?

Pour votre sécurité, le ministère de l'Intérieur a mis en place deux dispositifs totalement gratuits. Les formulaires de demande sont disponibles en mairie, à la brigade de gendarmerie de Carbon-Blanc ou téléchargeables sur le site www.interieur.gouv.fr opération tranquillité vacances et séniors (de l'aide peut être apportée aux séniors dans l'incapacité de se déplacer : s'adresser à la mairie au 05 56 30 84 13).

1. Opération Tranquillité Vacances visant à diminuer le risque de vols et d'effractions susceptibles d'être commis.

Toute personne partant en vacances pour une durée allant de quelques jours à plusieurs mois peut en bénéficier. Les gendarmes effectueront des patrouilles fréquentes, de jour comme de nuit, à des heures toujours différentes.

Toutefois, quelques conseils : ne pas laisser d'argent, de bijoux, fermer fenêtres et volets correctement, pas de clés sous un paillason ou un pot de fleurs, prévenir les voisins et demander à l'un d'eux de vider régulièrement la boîte aux lettres.

2. Opération Tranquillité séniors axée sur la sécurité et les actions de proximité. Toute personne âgée intéressée peut en bénéficier sur l'année civile.

En cas d'urgence, appeler le 17 ou le 112. Un opérateur vous répondra. En dehors des cas d'urgence, contacter la brigade de gendarmerie au 05 57 77 53 10.

Ceci nous fait rebondir sur la Vigilance citoyenne, véritable protection mutuelle.

Les problèmes d'insécurité liés à notre environnement sont nombreux : renseigner la gendarmerie sur un rôdeur, un véhicule suspect faisant des passages réguliers, être attentif au voisinage, etc. sont des actions qui préviennent les effractions et les cambriolages.

Les nuisances diurnes et nocturnes, répréhensibles et soumises à contravention doivent aussi être dénoncées.

Cela s'appelle la Vigilance Citoyenne.

Omelette pascale

Malgré le brouillard matinal, c'est sous un grand ciel bleu et ensoleillé que s'est déroulé le 25 avril la 18ème omelette pascale offerte par la municipalité de Saint Sulpice et Cameyrac, organisée en collaboration avec Saint Sulpice Loisirs.

Les quelques 300 convives présents ont pu partager le verre de l'amitié offert par la municipalité en attendant la cuisson de l'omelette, vers 13 heures, composée de 2640 œufs plus l'œuf traditionnellement cassé par monsieur le maire ainsi que de 36 kilos de lardons. Après la dégustation de l'omelette et des plateaux repas préparés par Saint Sulpice Loisirs, tout le monde a pu



profiter de l'après-midi pour s'adonner à quelques pas de danse dans la salle des fêtes, disputer quelques parties de pétanque ou simplement profiter du soleil dans le parc de la mairie. C'est vers 17 heures 30 que tout le monde est reparti après avoir passé une bonne et agréable journée. Il est rappelé que dans un souci d'organisation pour l'année prochaine, il est préférable de s'inscrire à la mairie avant la

manifestation, bien que l'omelette soit gratuite, afin de pouvoir prévoir les quantités nécessaires et d'organiser au mieux la manifestation.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette journée et rendez-vous l'année prochaine pour la 19ème édition.

Notre bibliothèque

L'aménagement de la salle du rez de chaussée qui doit accueillir la bibliothèque est en bonne voie et nous espérons pouvoir nous y installer avant les vacances d'été.

Une nouvelle informatisation est en cours pour la mise en réseau des 6 bibliothèques de la communauté de communes du secteur de Saint Loubès.

Le résultat de tout ce travail (pour lequel nous tenons à féliciter et remercier chaleureusement notre équipe de bénévoles) sera : **gratuité des prêts dans les 6 communes, remise à chaque lecteur d'une carte d'abonné lui permettant d'aller emprunter des ouvrages sur les 6 communes** (Saint Sulpice, Saint Loubès, Yvrac, Montussan, Sainte Eulalie et Beychac et Caillau).

Les livres devront être ramenés dans la commune du prêt. Le lecteur pourra accéder à des services en ligne, comme la consultation à distance des livres disponibles dans chaque commune. Nous conserverons cependant notre propre fonctionnement et notre identité.

Nous tiendrons bien entendu nos abonnés informés de l'évolution de cette mise en place

Rencontres autour du livre

Notre rencontre du mardi 3 mai à 20 h 30 a connu un réel succès.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreuses nouvelles lectrices et lecteurs. Les échanges furent riches et animés. La soirée s'est terminée autour «du pot de l'amitié» et nous nous sommes tous donnés rendez vous pour **la prochaine rencontre en juin** (la date sera communiquée ultérieurement).

Journée des associations et pot des nouveaux arrivants

La journée des associations aura lieu le samedi 17 septembre prochain à la salle des sports de 9h à 18h. Cette journée très conviviale permet aux associations de se faire connaître des administrés et de répondre à leurs questions.

Cette manifestation sera «couplée» avec l'accueil des nouveaux arrivants qui se fera ce même jour à 18h30, suivi d'un pot de bienvenu.

Les contes

Les enfants sont toujours aussi nombreux à venir assister aux rendez-vous mensuels de Sandra. Nous avons fêté les Rois et dégusté les galettes, Nous avons fêté Carnaval en costumes variés et colorés, Nous avons fêté Pâques avec, à la fin des contes, la traditionnelle chasse aux oeufs.....



Fête Républicaine

Pour la 3ème année consécutive, nous fêterons le 14 juillet par une journée républicaine dont voici le programme :

En matinée

- Dépôt de gerbe au monument aux morts par les anciens combattants
- Promenade vélo (sous réserve)
- Jeux pour les enfants de 10h à 12h et de 14h à 18h

Après-midi

- Course cycliste UFOLEP
- Concours de pétanque

En soirée

- 19h30 : Repas républicain dans le parc de la mairie (chacun amène son repas et son couvert)
- 23h : Feu d'artifice et retraite aux flambeaux

Une inscription en mairie est nécessaire pour permettre de prévoir l'apéritif et l'organisation générale.

Nous vous attendons nombreux... Merci à tous et à très bientôt !

le 14 juillet

Le bicentenaire de Saint Sulpice et de Cameyrac

1812 - 2012

Le 15 juin 1812

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin,

Médiateur de la Confédération Suisse a décrété ce qui suit :

Article 1er :

«La commune de Cameyrac est réunie à celle de Saint Sulpice, arrondissement de Bordeaux, département de la Gironde, sous

la réserve, toutefois pour chacune de ces communes, des droits de parcours et autres qui pourraient leur appartenir».

Article 2 :

« Cette circonscription s'applique également à tout ce qui concerne le service du Culte ».

Retenez ces dates
30 juin - 1er juillet 2012
Saint Sulpice et Cameyrac
sera en fête pour commémorer
dignement cet événement.

Le programme définitif n'est pas encore arrêté, néanmoins nous pouvons déjà vous donner quelques informations sur l'organisation générale :

- Participation des enfants des écoles maternelle et élémentaire,
- Défilé costumé,
- Repas champêtre offert par la municipalité le samedi soir suivi d'un spectacle et d'un feu d'artifice son et lumière,
- Jeux anciens et métiers d'autrefois,
- Exposition photos et édition d'un «livre souvenir» pour cette occasion exceptionnelle.

Pour cela nous comptons sur vous tous.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de la suite de l'organisation.

Si vous désirez participer à l'organisation de cette manifestation, merci de contacter

Bernard Poncelet à la mairie de Saint Sulpice Tél. 05 56 30 84 13

ETS-ENDUIT-PEINTURE-REVETEMENT 



RICHARD Xavier
DECORATION INTERIEURE

 /Fax 05 56 30 21 63
 06 03 25 55 11

8, chemin Bertrand 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

TAILLE DE PIERRE

Restauration du Patrimoine Ancien
Façade - Cheminée - Badigeon de chaux



ALGEO Henri

7, route de Vayres
33450 St Sulpice et Cameyrac
 05.56.72.85.34

E.P.G.C.
Sécurité Gardiennage

Entreprise Privée de Gardiennage Cameyracaise

22, allée de la Borde
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 06 18 05 53 86
Fax 05 56 72 85 84
email : epgc33@orange.fr

TONTON
A l'eau !!!
PIZZAS

Fermé tous les dimanches midi et lundis toute la journée.

3, Avenue de l'Hôtel de Ville
Près de l'église à St Sulpice et Cameyrac

05 56 30 83 42

NOUVEAU
24h/24 et 7j/7

Distributeur automatique de pizzas
(préparées chez Tonton Pizzas)

26, Rue du Président Coty - AMBARES
(sur le parking de la boucherie Pellegrin)

CAVE - THÉS - CAFÉS

Epicerie Fine – Confiserie
Sels – Sucres - Epices
Cave à huile - Cadeaux

Nathalie Ribéreau
33450 St Sulpice & Cameyrac
P. super U 05 56 30 20 67
Ouvert le dimanche matin



Masculin
Féminin
Enfants

Coiffure
Brigitte G.

MARDI
MERCREDI
JEUDI
9H-12H / 14H-19H

VENDREDI
9H-19H

SAMEDI
8H30-17H

11, Place Maucaillou - 33450 Saint-Sulpice et Cameyrac

MASCULIN | FÉMININ
05 56 30 88 50

Transcom
VOYAGES



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

 : 05.56.72.44.20 -  : 05.56.72.88.57
 : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

Peinture, Décoration
Tapisserie, Rénovation
Intérieur & Extérieur



Céline DAVID
Peintre-Décoratrice

06.20.82.19.59



 **8, Bis Rue de Pey-bos**
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC



CARNAVAL est revenu, l'avez-vous vu ?

>> Carnaval à l'école maternelle

Carnaval à la Maternelle

« Carnaval est revenu, l'avez-vous vu... »

Il est toujours aussi farceur

Il a toujours aussi bon cœur

Souhaitons-lui tous la bienvenue... »

Mardi 8 mars, nos petits écureuils ont fêté carnaval. La matinée a été consacrée à la préparation de cette journée festive.

Comme tous les ans, des parents volontaires sont venus « prêter mains fortes » aux enseignantes et ATSEM pour encadrer les différents ateliers de confection (crêpes, tartines, maracas, bâton de pluie...).

Monsieur Soleil étant de la partie, tout le monde a pu se retrouver en plein air pour déguster dans la bonne humeur les mets préparés par nos petits cuisiniers dans la matinée.

Carnaval en Élémentaire

Cette année encore, les quelques gouttes de pluie n'auront pas empêché les écoliers du « Cèdre Bleu » et l'équipe enseignante de fêter carnaval dans la cour de l'école.

Comme à l'accoutumée, les élèves ont défilé devant toutes les classes et monsieur Carnaval pour ensuite procéder à son jugement.

La cour de l'école s'est ensuite transformée pour quelques minutes en piste de danse.

Plus tard, les enfants ont pu goûter les gâteaux préparés par les parents dont certains ont pu venir aider à l'organisation de cet après-midi festif.

Comme chaque année, tout le monde apprécie ce moment convivial où parents, enfants et enseignants se retrouvent. Nous attendons avec impatience le prochain...

Les enfants du ALSH s'initient au SLAM



Huit petits saint sulpiciens du centre de Loisirs ont participé à **un atelier SLAM** durant trois mercredis pendant trois heures pour s'initier à ce nouvel art poétique venu tout droit d'Amérique du mot argot signifiant « claque ».

Dans le cadre de la poésie orale et publique, il s'agit d'attraper le spectateur et de le « claquer » avec les mots, les images pour le secouer, l'émouvoir.

C'est ainsi qu'au début des années 80, les rappeurs se sont approprié cette poésie vivante afin de sortir du cadre du Hip-hop et que ce nouveau mode d'expression a traversé l'Atlantique dans le milieu des années 90.

C'est avec l'aide de Grégory et Véronique que les enfants ont écrit leur propre texte.

Ils se sont entraînés à le lire de façon expressive et poétique en jouant avec leur voix et les mots.

Ils ont pu ainsi nous offrir un bel aperçu de leur travail lors de l'inauguration de la Fête du livre qui a eu lieu cette année dans la commune d'Yvrac.

Journée festive au centre de Loisirs élémentaire

Vendredi 15 avril, les enfants du centre de loisirs élémentaire ont organisé une journée festive avec l'aide de l'équipe d'animation.

Le soleil étant au rendez-vous, Yohan, le cuisinier, a pu faire griller la viande. Les enfants ont déjeuné en plein air dans la cour du centre.

Au menu: tartines, grillades et salade de fruits préparée le matin en atelier. Les enfants se sont déguisés et maquillés au son de la musique. Une journée remplie de joie et de bonne humeur qui a satisfait l'ensemble des enfants...



HOLIDAYS

Nos enfants partent en vacances

Pour la deuxième année, la commune vous propose deux séjours au mois de juillet pour les enfants d'âge primaire :

- du mardi 5 juillet au vendredi 8 juillet : séjour dans la Vienne (pour les 6-11 ans).

- du lundi 18 juillet au samedi 23 juillet : séjour plongée à la Ciotat (pour les 9-11 ans)

Après la classe... Projet CLAS

Avoir un endroit calme et chaleureux pour faire son travail du soir et des découvertes culturelles.

Depuis la rentrée de janvier, trois bénévoles encadrent l'aide aux devoirs les lundi, mardi et jeudi au centre de loisirs durant l'accueil péri-scolaire de 17h15 à 18h15.

Durant une heure, Florence, Françoise et Jean-Claude apportent une aide précieuse aux enfants qui les sollicitent. Plus qu'une aide, ce moment de travail est aussi un temps d'échange avec le bénévole permettant d'apporter un soutien méthodologique différent de celui de l'école et rassurant pour les enfants dans leurs apprentissages.

Pour la rentrée prochaine, nous avons l'objectif de mettre en place un accompagnement à la scolarité avec l'aide de la CAF et du Conseil Général. Ce dispositif se déroulera sur les quatre jours d'école de 17h à 18h15. L'accompagnement se fera en trois temps : un temps d'accueil et de goûter, un temps d'aide aux devoirs et un temps de rencontres et découvertes culturelles.

Les enfants seront encadrés par des bénévoles et une animatrice.

Cet accompagnement permettra aux enfants volontaires, après une inscription effectuée par leur famille, de bénéficier d'une aide au travail du soir complétée par des activités culturelles, artistiques et scientifiques.

Cependant, l'enfant devra s'engager à venir régulièrement et se montrer disponible pour les activités proposées.

Passionnés de théâtre, lecture, informatique, photos, peinture... nous vous attendons pour venir transmettre vos passions et partager avec les enfants un temps d'aide aux devoirs et d'éveil culturel.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact rapidement avec l'adjointe à l'enfance (06 75 03 53 44).



Initial "Votre partenaire confiance"

Nous assurons votre confort et votre hygiène au quotidien.

Initial Agence Aquitaine
Route de Martinat
33450 St Sulpice et Cameyrac
Tél. : 05.57.97.00.30
Fax : 05.57.97.00.39

www.initial-services.fr



Location et entretien

Spécialistes des services de vêtements et linge professionnels, d'hygiène des sanitaires et de tapis anti-salissures.



Cyclotourisme

Pour l'année 2010, cyclos et coursiers ont réalisé des résultats qui placent, une fois de plus, le club parmi les meilleurs de Gironde. Plus de 200 coureurs au départ de la course du 14 juillet, une satisfaction pour les organisateurs, les bénévoles et donateurs, sans oublier la participation de la mairie. Concernant l'élection du bureau, il a été reconduit à l'exception de Claude Aubert remplacé par **Pascal Bollier** au poste de trésorier adjoint.

Néanmoins Claude reste et nous comptons sur lui pour une participation active autant sur le vélo que dans la vie associative de notre club.

Pour l'année 2011, le club est composé de 44 adhérents dont 19 coursiers. Plusieurs manifestations sont programmées pour cette année, notamment une sortie annuelle au Pays Basque prévue le 1er mai ainsi qu'un périple d'une semaine sur la côte d'Azur pour les plus courageux en juin.

Pour sa 9ème édition, le club s'illustrera avec l'organisation de la course cycliste.

De nombreux participants sont attendus pour cette nouvelle édition où les coureurs seront répartis en plusieurs catégories. Le spectacle sera au rendez-vous

avec les coursiers locaux qui tenteront de se distinguer et de décrocher la victoire finale. **La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course et les carrefours seront gardés par des signaleurs. Afin de sensibiliser les riverains, une distribution de lettres sera effectuée le 11 juillet 2011 vers 9h.**

Pour les intéressés, nous vous rappelons l'existence d'un tableau d'information du club (au nouveau point de rendez-vous de l'ancienne cantine scolaire en face du traiteur).

**Pour tout contact : Joyeuse Sport
Jean Pierre SAUGEON Tél : 05.56.30.85.20
Le Président Jean-Pierre SAUGEON**



Date	Lieu	Horaire	Date	Lieu	Horaire	Date	Lieu	Horaire
21 mai	Cameyrac	18h30	2 juillet	St Sulpice	18h30	1 oct.	Beychac	18h30
28 mai	Yvrac	18h30	9 juillet	Izon	18h30	8 oct.	Yvrac	18h30
4 juin	Montussan	18h30	16 juillet	Cameyrac	18h30	15 oct.	Cailleau	18h30
11 juin	Ste Eulalie	18h30	23 juillet	Yvrac	18h30	22 oct.	St Sulpice	18h30
18 juin	Beychac	18h30	30 juillet	Montussan	18h30	29 oct.	Izon	18h30
25 juin	Cailleau	18h30	6 août	Sainte Eulalie	18h30	Messe à Saint Loubès tous les dimanches à 10h30, sauf en juillet et en août où elle est avancée à 10h <i>Contact des prêtres (reçoivent sur rendez-vous) :</i> Père Vareille au 06 08 73 86 61 Père Mounicoux au 05 56 20 46 57 ou 06 68 40 39 65		
		1ère Communion	13 août	Beychac	18h30			
26 juin	St Loubès	10h	20 août	Caillau	18h30			
		1ère Communion	27 août	St Sulpice	18h30			
26 juin	St Loubès	11h15	3 sept.	Izon	18h30			
		1ère Communion	10 sept.	Cameyrac	18h30			
			17 sept.	Montussan	18h30			
			24 sept.	Ste Eulalie	18h30			

**Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses
Mai 2011 à octobre 2011**



FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs
E.U.R.L. PFPE
B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL
91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE
81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22



Ecole de danse moderne Teresa

Le dernier Spectacle organisé par l'Ecole de danse moderne de Térésa a été un grand succès et a fait salle comble. Le public applaudit la grande variété de ballets et de costumes présentés, sur des musiques modernes, comédies musicales, disco, etc. **Cette année, le Gala aura lieu le samedi 18 juin à 20h**, dans la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Venez nombreux au spectacle, une buvette sera à votre disposition. Les cours de danse ont lieu tous les mercredis de 15h à 20h15, pour les enfants à partir de 4 ans, adolescents et adultes, dans la salle des fêtes de St Sulpice et Cameyrac. **Nouveauté : depuis le début de l'année, nous vous proposons un cours pour adultes de ZUMBA, animée par Jeanette, de 20h15 à 21h15, tous les mercredis, pour 6 € par cours ; sur des rythmes latinos, venez affiner votre silhouette tout en vous amusant !**

Pour tous renseignements, contactez-nous au 06.69.59.69.44 ou par mail à dufourveronique@gmail.com



L'atelier de patchwork

Le 10 février dernier l'Atelier de Patchwork accueillait sur notre commune **la journée de l'amitié** organisée par France Patchwork. **Ce sont plus de 100 patcheuses** de la région Aquitaine qui ont participé à cette manifestation durant laquelle des ouvrages ont été réalisés puis tirés au sort en fin de soirée. C'est chaque fois un moment de convivialité et de rencontre autour d'une passion commune. Une autre valeur du patchwork étant le partage, il nous a semblé important de nous associer à «**L'Action pour le Japon**» initiée par France Patchwork afin de réaliser des kilts pour les enfants japonais victimes des derniers événements. Le challenge national étant de collecter 1000 kilts, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que notre petite association s'est mise au travail le dimanche 3 avril, pour assembler des blocs recouverts de cœurs qui, nous l'espérons, réchaufferont celui de tous ces petits sinistrés.

Si ces valeurs sont les vôtres et que l'envie de créer vous anime, n'hésitez plus et venez nous rejoindre dans nos ateliers du soir (20h-23h) ou de l'après-midi (14h-17h) tous les 15 jours. Valérie Anderluzzi, présidente 06.72.35.29.58

UNC St Sulpice et Cameyrac

Assemblée générale du 9 janvier 2011, 9h30. Le bureau départemental de la Gironde est représenté par le président Joël Le Cloître avec la présence de Claude Pulcrano, maire de Saint Sulpice et Cameyrac. **Excusés** : messieurs René Bossuet, Guy Clanis, François De Rozaven, Jean Bouchin **23 personnes présentes et 48 pouvoirs soit un total de 71** sur 77 votants. **Décès en 2010** : messieurs Charles Mage, Michel Dubrocas, Rémi Purgue, Jacques Gautreau - **Décès en 2011** : René Bossuet.

Pour tous nos morts dans l'association, nos familles, nos soldats dans le monde, le président demande une minute de silence. **Rapport d'activité pour 2010** : Denise Salavert, secrétaire, lit le rapport de l'assemblée générale du 10 janvier 2010. Monsieur Jean Baraté, trésorier, relate les finances et lit le budget. Le Quitus est donné par nos contrôleurs aux comptes, messieurs Jean Tutein et André Lavandier. **Action sociale UNC St Sulpice** : 3 colis de Noël pour messieurs Michel Cucurrul, François De Rozaven, Jean Elizondo (39/45) et 1 colis pour monsieur Rito Tréméa, (AFN handicapé). **Action sociale de l'UNC Gironde** : aucune demande n'a été transmise pour 2010. Renouvellement du bureau 2011 : pas de changement. **La section UNC de Saint Sulpice et Cameyrac passe en association le 29 janvier 2010. Cotisation 2011 : 25€**

Réunions 2011/2012 : 3 octobre à 14h salle de la mairie : bureau complet 6 juin, 7 novembre, 6 décembre 2011 et 3 janvier 2012 à 14h, chez le président. **Cérémonies 2011** : les 18 juin, 14 juillet, **11 novembre (à St Sulpice)** et 5 décembre. **UNC de la Gironde** : **22 mai** : congrès départemental à Hourtin ; **3, 4 et 5 juin** : congrès national à la Roche sur Yon ; **7 juillet, 15h** : réunion territoriale en Libournais ?... **11 décembre** : messe église Ste Eulalie à Bordeaux ; **15 décembre** : vœux de l'UNC. **Prévisions pour 2012** : nouveau bureau de l'association UNC de Saint Sulpice et Cameyrac. **Fin de la séance à 11h30** - vin d'honneur. **Le président, Roger Chauveau**

Nouveaux locaux pour la ludothèque la rue des jeux

Depuis le mois d'octobre, notre association a aménagé dans un local plus grand situé à deux pas de l'ancien (ancienne cantine scolaire et local d'Atout jeunes), ce qui a permis de créer des espaces plus agréables pour chacun et d'augmenter le nombre de jeux afin de satisfaire tout le monde. Près de 1500 jeux attendent petits et grands pour des matinées, après-midis ou soirées ludiques mais aussi culturelles où convivialité, rapidité, dextérité et réflexion sont de la partie. **Outre l'ouverture au public le mercredi de 16h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h**, d'autres créneaux ont été **dégagés le jeudi matin de 9h30 à 11h30** pour accueillir des assistantes maternelles de Saint Loubès et le **vendredi matin de 9h30 à 11h30** pour les jeunes enfants de la commune et des environs. Nous avons également aménagé des créneaux horaires pour que **vous puissiez venir fêter les anniversaires de vos enfants avec leurs amis dans la ludothèque, le mercredi ou le samedi de 14h à 16h. N'oubliez pas les soirées du dernier vendredi de chaque mois, de 20h30 à 23h59**, où tout le monde, (adhérents ou non), peut venir se détendre et découvrir de nouveaux jeux pour passer des soirées dans la convivialité et la joie. Cette année, grâce à l'emploi d'une ludothécaire, La Rue des jeux a été ouverte lors des vacances de février. Devant la bonne fréquentation du lieu cette initiative devrait être renouvelée pour les vacances de Pâques, La Rue des Jeux ayant été choisie pour tenir la ludothèque à Saint Loubès lors du Festijeux. La ludothèque ayant pris un essor considérable, quelques bénévoles seraient bienvenus. Si vous avez une heure ou deux à nous consacrer vous serez accueillis avec joie au sein de notre association. *A bientôt pour de nouvelles aventures ludiques...*



Traitement de nos déchets

Pour la première fois depuis 25 ans, date de sa création, notre syndicat le SEMOCTOM a présenté sur son budget 2011 une baisse de la participation financière de 3,43%.

En ces temps de hausses généralisées, c'est une bonne nouvelle. **Le slogan (Trier plus pour payer moins) semble être réaliste.** C'est grâce à l'action de tous que cette baisse a pu avoir lieu.

Moins d'ordures ménagères dans les poubelles. L'année 2010 s'est traduite par une baisse de tonnages d'ordures ménagères par habitant, très près des objectifs du Grenelle de l'Environnement (**250 kg en 2012**).

Plus de tri sélectif : Le tonnage des matériaux recyclables et en forte hausse (+ **10,14%**) soit 80 kg par habitant.

Plus d'encombrants en déchèterie : En 2010 : **19 500 tonnes** récupérés.

Les apports de déchets verts sont en constante augmentation.

Tri des vêtements usagés : 42 tonnes en 2011 ; (24 tonnes en 2009).

Compostage : 30% de notre population est équipé d'un composteur individuel et des demandes régulières sont faites en mairie. Des initiatives vont être prises par le SEMOCTOM pour la formation de maîtres composteurs dans chaque commune. Dans notre commune Madame Maria Dauphin est à votre disposition pour vous aider à la technique du compostage, prenez rendez-vous en mairie.

Broyage de vos branches : Si vous désirez récupérer le broyat de vos branches, tous les derniers vendredis du mois, le SEMOCTOM met à disposition un broyeur à végétaux sur notre site des déchets verts. **Prendre rendez-vous au 05 57 34 53 20.**

Bornes d'apports volontaires de tri sélectif : beaucoup de progrès mais encore quelques personnes qui ne respectent toujours pas nos sites, surtout la nuit.

Ramassage des encombrants

Ils auront lieu comme d'habitude tous les premiers lundis de chaque mois à savoir : les 6 juin / 4 juillet / 1er août 5 septembre / 3 octobre.

ATTENTION : à la demande de notre syndicat notre service technique sera moins indulgent pour le ramassage de vos encombrants.

RAPPEL

Cartons, papiers, bouteilles en plastique, boîtes de conserve : un ramassage est effectué tous les quinze jours le vendredi (voir planning année 2011)

Ordures ménagères : un ramassage est effectué tous les mardis

Pour l'accès en déchèterie, se munir d'une pièce d'identité.

Déchets acceptés
 Meubles (Démontés dans la mesure du possible)
 DEEE (petit électroménager; tous appareils hors écrans)
 Objets usuels (de taille raisonnable ou démontés pour plus de facilité de collecte)

Déchets refusés
 Déchets ménagers
 Pneus
 Tri sélectif
 Gravats
 Pots de peintures
 CONSIGNE
 DEEE (Télévisions, écrans, ordinateurs...)
 Piles et batteries
 Déchets verts

Tous les emballages contenant un ou plusieurs de ces logos:
 INFLAMMABLE, CORROSIF, TOXIQUE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, COMBUSTIBLE, EXPLOSIF

Tout objet qui aurait un poids ou un volume trop important qui ne pourrait être chargé dans la benne.



Le frelon asiatique : n'hésitez pas à informer la mairie si vous connaissez l'existence d'un nid de ce frelon particulièrement dangereux pour l'homme et aussi pour nos abeilles. Nous vous donnerons la marche à suivre pour permettre leur destruction.

Allée du Bio
Alimentation biologique
 20, Avenue Maucaillou - Saint Sulpice et Cameyrac
 Tél/fax : 05 56 30 55 08 Parking
 alleedubio@orange.fr

FRUITS/LÉGUMES - COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
CRÈMERIE - COSMÉTIQUE - FRUITS SECS
PRODUITS D'ENTRETIEN - MAQUILLAGE - SANS GLUTEN
 Mais aussi Pain et Volailles

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE
PÉTRAÏNE

Ouvert du mardi au samedi midi
 8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
 Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
 Derrière la station **Spid Lavage**
 Tél/Fax : 05 56 30 15 00

Cours de Musique MME BRUN

Professeur de musique
Diplôme agréé de l'Ecole Supérieure de Paris A.C.F.-A.P.H.

Solfège et Théorie
Piano, Accordéon, Guitare, Harpe, Gembé
Flûte, Xylo, Orgue, Synthétiseur

Rue de Magnan Nord
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Tél : 05 56 30 87 80 • 06 68 85 40 20
(Sur rendez-vous)
maryse.brun51@orange.fr



POIRIER Alain
Artisan Peintre

Etanchéité de Façades - Pose de Parquet Flottant
Papiers Peints - Revêtements de sol
Peinture Décorative - Enduit Cré

5, rue des Places d'Ardilas - 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Mobile 06 81 54 30 71
Tél 05 56 99 10 43 - Fax 05 56 99 10 43
Messagerie : alainpoirier2@wanadoo.fr
SIRET 404 708 034 00016 - Code APE 454 J



CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32



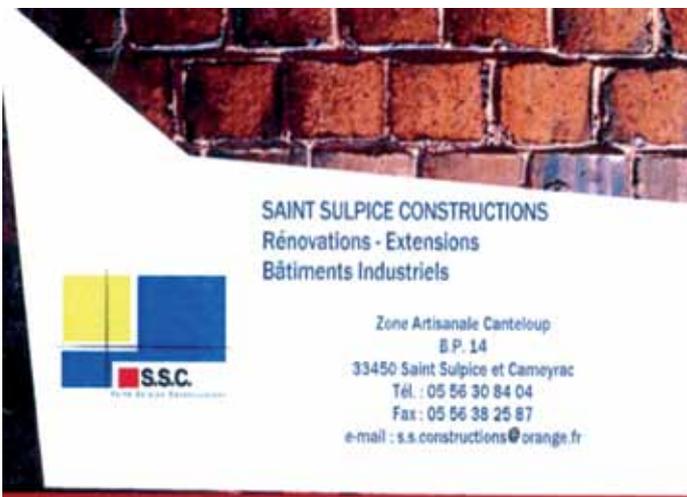
Strass & Glamour
Institut mixte

- Soins spécifiques visage et corps • Maquillage personnalisé
- Pose d'ongles en gel et décoration personnalisée
- Epilation cire jetable • Extension des cils

Ouvert du mardi au samedi avec ou sans rendez-vous



11, av. de l'hôtel de ville - 33450 St Sulpice et Cameyrac
05 56 52 26 42



SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS
Rénovations - Extensions
Bâtiments Industriels



Zone Artisanale Canteloup
B.P. 14
33450 Saint Sulpice et Cameyrac
Tél : 05 56 30 84 04
Fax : 05 56 38 25 87
e-mail : s.s.constructions@orange.fr



AP CLOTURE

Pose tous types de
Clôtures et Portails
pour
Particuliers
et Professionnels

Tél : 06 30 40 54 92
Mail : ap-cloture@orange.fr

Pascal MOREZE - Tél/Fax : 05 56 21 48 20
99 route de Cameyrac 33450 SAINT SULPICE & CAMEYRAC



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !



ZA de Canteloup
Saint Sulpice et Cameyrac

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr



SURÉLEVATION DE MAISON
AGRANDISSEMENT
EN OSSATURE-BOIS
CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
Tél. : 05 56 30 83 97



Les infos générales

Sophrologie existentielle

Développer nos capacités de bien-être

La sophrologie existentielle se maintient dans l'esprit de la sophrologie Caycédiennne, en raison de sa position phénoménologique. Cette méthode repose sur les relaxations dynamiques basées sur le souffle conscient. Elle permet d'accéder à un niveau de conscience entre la veille et le sommeil, de refaire le lien entre le corps et l'esprit, de favoriser la découverte et le développement de ses capacités, de vivre pleinement le moment présent.

La sophrologie peut être pratiquée pour la gestion du stress, de l'anxiété, des phobies, de la douleur (migraine, mal de dos, etc.) l'amélioration du sommeil (insomnies, fatigue...), l'accompagnement dans la prise en charge des addictions (alcool, tabac, nourriture, jeux ...), la préparation aux performances sportives, aux examens et aux entretiens, une meilleure confiance en soi, le développement personnel, se préparer à la naissance de son enfant.

Marie José Almeida est praticienne diplômée de l'école de psychothérapie en sophrologie existentielle Bordeaux Aquitaine (4 années de formation conformément aux règles du syndicat français des sophrologues).

L'école est agréée par la Fédération française de psychanalyse et de psychothérapie (FF2P) et par l'association européenne de psychothérapie (EAP).

Plus d'informations sur l'école : <http://www.iseba.fr>

Pour des séances individuelles ou en groupe prenez contact avec Marie Jose Almeida 18 bis place du canton 33450 St Sulpice et Cameyrac. Tel : 0617688706 - 0556302778

Mail : marie-jose.almeida@hotmail.fr

1/Périodes d'incinération des déchets verts

- Strictement interdites du 15 mars au 30 avril inclus et du 1er juillet au 30 septembre

- Tolérées par autorisation municipale du 1er mai au 30 juin inclus et du 1er octobre au 14 mars inclus au moyen d'un incinérateur de jardin ou équivalent

- Episodes occasionnels durant lesquels l'emploi du feu est interdit : journées à risque «sévère», «très sévère» ou «exceptionnel», vent de plus de 5 mètres par seconde, soit 18km/h

2/Bruits de voisinage

- Les travaux de bricolage et de jardinage (surtout la tonte) ne peuvent être faits que les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

3/Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens doivent veiller à ne pas les laisser divaguer, à les tenir en laisse dans les lieux publics et à ce qu'ils ne gênent pas le voisinage par des aboiements répétés.

Le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde recherche des sapeurs-pompiers volontaires

Près de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires exercent aujourd'hui en France. Ils représentent 79% des

sapeurs-pompiers français. Ils constituent une ressource polyvalente et complémentaire des professionnels. Afin de compléter ses équipes, **le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) s'est fixé pour objectif de recruter, dans les années à venir, 500 sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires.** L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires s'opère pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible. Il est subordonné à certaines conditions, **une aptitude physique et médicale correspondante aux missions confiées, être âgé de 18 ans au moins et de 55 ans au plus, disposer de ses droits civiques, se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national, s'engager à faire preuve d'obéissance, de discrétion et de responsabilité.**

Afin de concilier au mieux la vie sociale, professionnelle et familiale des sapeurs-pompiers volontaires, le SDIS 33 favorise la signature de conventions avec l'employeur de ce dernier. Elles concernent la mise à disposition du sapeur-pompier volontaire pour des missions opérationnelles ou des actions de formation.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez écrire à Monsieur le Directeur Départemental, SDIS 33, 22 boulevard Pierre 1er, 33081 Bordeaux Cedex ou à direction@sdis33.fr

Le Club d'Entreprises des Deux Rives (CE2R)



présidé par Philippe Lassalle Saint Jean, dirigeant de la Maison Meneau à Saint Loubès, regroupe une centaine d'entreprises de différentes communes : Saint Loubès, Saint Sulpice et Cameyrac, Montussan, Ste Eulalie, Yvrac, Beychac et Cailleau et Ambarès et Lagrave.

Véritable force de proposition, le CE2R est devenu un interlocuteur privilégié des organismes de service et des entités sociaux, politiques et économiques. Le club regroupe des chefs d'entreprises de tous les secteurs d'activités désireux d'élargir leur réseau de connaissance à travers des rencontres régulières telles que visites d'entreprises, conférences, soirées thématiques, réunions d'informations et opération de redynamisation du commerce.

Le pôle Saint Sulpice et Cameyrac regroupe une vingtaine de chefs d'entreprises adhérents du secteur commerce-artisanat-services-viticulture, au sein duquel sont organisées des actions spécifiques de redynamisation et de fidélisation. Après la Fête des Vendanges et les Animations de Noël c'est à l'Opération «Bonne Fête Maman» que les adhérents vous invitent le samedi 28 mai prochain. Durant toute la journée les mamans sont invitées à venir retirer une rose dans les magasins participant à l'opération*. Un jeu de grattage est également organisé.

Les commerçants* remettront des cadeaux et des bons d'achats aux heureux gagnants !

Vous êtes sociétés de services, artisans, profession libérale, industriel, commerçant et souhaitez nous rejoindre ?

Contactez notre permanente le mardi et le jeudi Anne Cueff Tél. : 05.57.77.30.48

ou par mail : secretaire@ce2r.org

Site internet <http://www.ce2r.org>

**Découvrez la liste des participants*

à l'opération sur Site Internet

<http://www.saintsulpiceetcameyrac.fr>

et <http://www.ce2r.org>



Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Serge ROUX tient à porter à votre connaissance l'information suivante :

Sur l'avis d'imposition de votre taxe d'habitation, vous allez trouver une colonne intitulée EPCI (établissement public de coopération intercommunale=communauté de communes...) ; celle-ci ne représente pas une nouvelle taxe mais celle anciennement attribuée au Conseil Général de la Gironde.

Elle nous est transférée, entre autres et pour partie, afin de compenser la suppression de la Taxe Professionnelle. Je précise et j'insiste sur le fait que, jusqu'à présent, la communauté de communes ne levait pas d'impôt sur les ménages et que, maintenant, par le biais de cette taxe d'habitation, nous collectons involontairement cet impôt.

Si vous avez des doutes ou des questions, nos services sont à votre écoute pour tout renseignement complémentaire au 05.56.78.91.11

Du nouveau à Saint Sulpice !

Vente en Vue, Laëtitia Vachier 06 41 71 08 64

Home staging technique de valorisation de biens immobiliers.

Au Comptoir de la Mode - Prêt-à-porter féminin

Centre commercial Super U - 05 56 06 50 20

Fitness Attitude, Philippe Ansellien - 25, route de Libourne

05 57 83 06 41. Salle de fitness, multiples activités, professeurs brevet d'état, certifiés selon le concept «Les Mills». Parking gratuit.

Equilibre Alimentaire et Auriculothérapie - Martine Delaporte

05 57 84 73 82 ou 06 07 52 57 29 réflexologue et conseillère en équilibre alimentaire 5, place Maucaillou. **Journée d'information le samedi 28 mai de 10h à 12h et de 14h à 17h.**

Etat-civil

Naissances fin 2010 et 2011

28 décembre	Lou, Nina Dallant
29 décembre	Ange, Lemuel N'Doumi
6 janvier	Alice, Gabrielle Nouhaud
7 janvier	Lilo Mascunan-Maudous
10 janvier	Sarah Joussamme
11 février	Mathys Caboche-Regnier-Carpentier
12 février	Maëlys, Isabelle, Laura Fernandez-Martinez-Garnung
15 février	Victor, Louis Gonzalez-Meillarec
28 février	Charlie, Marley, Ange Rafailac
1er mars	Léa, Josiane, Monique Spindler
12 mars	Lisa Dezutter-Dugas
15 mars	Nathan, Serge Auchard
3 avril	Iliana, Hafida Oliver
8 avril	Byron Barthélémy-Domingo
11 avril	Romane, Jeanne, Rafaëla Urbanski
12 avril	Maeva, Juliette Lexa
13 avril	Ethan Sudre-Intsaby
13 avril	Valentin, Jules, Léo Morisset
24 avril	Lily Raynaud

Mariages 2011

16 avril	Cédric Onfroy et Lucie Ballini
23 avril	Daniel, Aloïs Bertrand et Virginie Michelle Fargeton

Décès 2011

1er janvier	Daniel Malbos
22 janvier	Nicole Marie Virginie Pascal épouse Rumeau
25 janvier	Alain Bedin
1er février	Jean, René Bossuet
2 février	Bernard-Pierre Versaveau
7 mars	Claude Faye
9 mars	Jean-Pierre Denis
16 mars	Georges Ithurrealde
19 avril	Anny Faux veuve Dubrocas
20 avril	Denise Chaminade divorcée de Jean Gabriel Chabrier
20 avril	Bernard Marie Clément

Agenda

17

JUIN

11	Vide grenier du Foot 8h/18h30, Stade Lamothe
17	Marché gastronomique du Foot 18h/22h30, Stade Lamothe
18	Gala de danse Térésa, Salle des fêtes 20h
24	Concert annuel du Musicum, Salle des fêtes 20h30
28	Spectacle Abac'Art, Grande Salle des fêtes 18h30/20h

JUILLET

14	Fête Républicaine (voir détail dans vie communale)
----	--

SEPTEMBRE

17	Journée des associations Pot d'accueil des nouveaux arrivants, Salle des sports
----	--

OCTOBRE

9	Bric à Brac Jouets et Puériculture Salle des fêtes 8h/18h
10 au 13	Bourse aux Vêtements Adultes/Enfants Automne/Hiver, Grande Salle des fêtes
22	Soirée Basque, Salle des fêtes 20h30
29	Foot : soirée ou loto, Salle des fêtes, 20h30

SÉANCE DU 20 JANVIER 2011 À 20 HEURES 30

L'an deux mille onze, le vingt janvier, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints.

Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Quintal, Budis, Magri, d'Heilly, Dutoyat, Auzarel, Bautheac, Tournebize, conseillers municipaux.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Deschamps à Monsieur le maire.

Absents excusés : MM. Jolly, Sprugnoli, Courtazelles, Mme Reynaert.

Madame Jaurégui a été désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2010 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Autorisation d'engager et de mandater 25 % des dépenses d'investissement

Chaque année, la commune peut être amenée à engager des dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget. Il convient donc d'autoriser Monsieur le maire à engager des dépenses dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le maire indique que le vote des budgets des collectivités territoriales a été repoussé au 30 avril 2011.

Seront ainsi réglés l'achat des terrains de la gare à Réseau Ferré de France représentant un montant de 16 881 €, des menuiseries double vitrage favorisant l'isolation phonique et thermique à la bibliothèque, l'acquisition de valises pour le portage des repas aux personnes âgées, etc.

Au budget primitif, nous avons prévu au chapitre 21 : 735 392 € d'investissement, ce qui nous donne une autorisation de dépenses de 183 842 €.

Madame Bauthéac précise qu'il y a eu des travaux à la bibliothèque et elle n'a pas été convoquée à la réunion de la commission.

Monsieur Pulcrano répond que la commission des bâtiments ne s'est pas réunie concernant l'aménagement d'une pièce, la salle des contes.

Monsieur Poncelet précise qu'une réunion de la commission des bâtiments communaux sera programmée ultérieurement.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Acquisition de parcelles de terrain en bordure de la route de la Barade

Il existe en bordure de la route de la Barade des parcelles de terrain cadastrées section D, n° 801, 802 et 803 d'une superficie totale de 134 m². Elles avaient été créées pour permettre l'élargissement de la route de la Barade. Ces terrains n° 801 et 803 appartiennent à la famille Laborde, et la 3ème (802) à monsieur Palacin et à madame Galmot. La famille Laborde, souhaite que l'acte authentique d'acquisition par la commune soit signé, et cela à titre gratuit, les frais étant réglés par la commune.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Conventions avec le Conseil Régional (halte T.E.R.), le Conseil Général (abribus et Convention d'aménagement

de l'école) et la société ARCLA

Halte TER

Les terrains de la gare étant maintenant la propriété de la commune, il convient de signer une convention avec le Conseil Régional définissant les engagements de la commune d'une part, et ceux de la région d'autre part.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation par le maître d'œuvre.

Abribus

Nous avons demandé au Conseil Général d'installer 3 abris voyageurs supplémentaires qui seront implantés aux endroits suivants : 1 route de Bouclon, 1 à Cameyrac et 1 à Sablot route de Montussan.

Nous devons remplir les deux conditions suivantes : participation communale de 10 % du prix de l'abri, soit 400 €, réalisation d'une dalle dite « d'assise » avant l'installation du mobilier et signer une convention définissant les obligations de la commune et du Département.

Convention d'aménagement de l'école élémentaire avec le Conseil Général :

Au cours de la récente rencontre entre le conseil municipal et le Président Madrelle, ce dernier a proposé que les travaux de réaménagement et d'extension de l'école fassent l'objet d'une convention d'aménagement signée entre la commune et le département.

La participation financière du Conseil Général s'élèverait donc à 75 000 € pour les travaux de bâtiments, et à 5 750 € pour l'équipement mobilier, soit un total de 80 750 €.

Monsieur Pulcrano a adressé un courrier de confirmation au Président Madrelle.

Société ARCLA

Le lotissement Les vignes du Mayne est rendu possible par la modification du Plan d'Occupation des Sols. Il nécessitera un accès au chantier, et la mise en place de ralentisseurs sur la route départementale. Aussi, il convient de signer une convention avec cet aménageur définissant ses engagements.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols

Le projet de modification d'une zone NA transformée en zone Ucb du Plan d'Occupation des Sols, située route de Cameyrac, lieu-dit « Le Mayne » a été soumis à une enquête publique du 11 octobre au 10 novembre 2010. Il concerne un terrain d'une superficie de 9 861 m², cadastré section E, n° 711 sur lequel pourra être réalisé un lotissement de 7 lots dont un destiné à des logements HLM. L'enquête publique n'a pas fait l'objet de remarques recevables. Aussi le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Il convient donc d'approuver cette modification.

Le lotisseur a déposé un permis d'aménager et il attend la réponse de la D.D.T.M. ainsi que les prescriptions du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde (ex. Bâtiments de France). Ce service a émis le souhait d'une orientation particulière pour le projet de construction des maisons en tenant compte de l'orientation des maisons existantes dans ce secteur.

Monsieur Poncelet indique qu'à la suite d'un incendie au lieu dit «Garosse», il serait très utile qu'un logement d'urgence soit disponible.

Monsieur le maire et Monsieur Jaguenaud rappellent qu'en ce qui concerne le logement d'urgence, il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes. Un ancien logement d'instituteur sera libéré prochainement sur Saint-Loubès, et sera donc réaménagé.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Transformation du S.I.V.O.M. de la Laurence en S.I.V.U.

Depuis 1979, le S.I.V.O.M. exerçait plusieurs compétences telles que le Collège, le service d'aide ménagères à domicile et l'assainissement collectif.

Le S.I.V.O.M. a demandé le retrait de la compétence scolaire, du service des aides ménagères à domicile et enfin de la gestion des ruisseaux (hydrauliques) entre 2004 et fin 2006.

Aujourd'hui le S.I.V.O.M. n'a plus qu'une seule compétence : celle de l'assainissement collectif de laquelle la commune de Pompi-gnac vient de se retirer.

Il convient donc de transformer le S.I.V.O.M. du secteur de Saint-Loubès et de la vallée de la Laurence en S.I.V.U. du secteur de Saint-Loubès et de la vallée de la Laurence et d'adopter les nouveaux statuts du S.I.V.U.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Par délibération du 20 octobre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes, et de compléter la liste des voiries mises à disposition, annexée à la compétence 3 « Aménagement et entretien des voies d'intérêt communautaire ».

Cette liste sera complétée par les voies suivantes :

Beychac-et-Cailleau : route de l'Intendant, route de la mairie

Montussan : route de la Poste, route de la Laurence, route de la Tuilerie

Sainte-Eulalie : avenue d'Aquitaine, avenue Gustave Eiffel, rue Claude Bernard, avenue de l'Europe

Saint-Sulpice-et-Cameyrac : rue de Pey-Bos, route de Laville

Saint-Loubès : chemin de la Rafette, chemin de Jean Pan

Yvrac : chemin de Tellas

Le dossier transmis par la Communauté de Communes à la Préfecture comportait une erreur. La carte de délimitation des secteurs était erronée. La Communauté des Communes a dû refaire un dossier complet.

De même seront inclus dans la « compétence hydraulique pour l'aménagement des ruisseaux » (8), les nouveaux ruisseaux pris en charge par l'arrêté préfectoral du 5 mars 2009.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Définition du périmètre d'étude du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Au cours d'une réunion du comité de pilotage, une proposition de périmètre d'étude a été élaborée qu'il convient d'approuver en conseil municipal.

Le périmètre comprendra les divers points qui seront :

Sur Saint-Sulpice : la Poste, le Centre de Loisirs Sans Hébergement, la salle des sports, l'école élémentaire, la mairie, la salle des fêtes, le tennis, les cimetières, l'école maternelle et la plaine des sports.

Il y aura une modification à prendre en compte afin d'englober la société Maisadour.

Sur Cameyrac : la place de l'Ormeau jusqu'à la rue du Plantier du Gorion et le secteur de l'église.

Monsieur Pulcrano indique qu'il convient de se déplacer pour voir tous les points et dresser un inventaire. L'Etat n'impose pas de date butoir pour la mise en œuvre du P.A.V.E. En ce qui concerne les bâtiments communaux, l'accessibilité doit être effective en 2015.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

C.L.S.H. : séjour ski en février 2011 : participation des familles

Plusieurs communes ont formé le projet d'organiser en commun un séjour de jeunes dans la station de ski de Luz Saint-Sauveur

dans les Pyrénées du 14 au 18 février 2011.

Le transport sera pris en charge par la Communauté de Communes de Saint-Loubès.

Un agent affecté au Centre de Loisirs Sans Hébergement sera chargé d'encadrer le groupe de 8 adolescents originaires de notre commune.

Compte tenu des frais d'hébergement et du remplacement du pique nique de midi par des repas complets, la participation des familles pourrait être fixée à 160 € par enfant (séjour tout compris) et la commune prendra à sa charge une participation d'un montant global de 2 800 €.

Madame Da Costa précise qu'il sera prévu un repas chaud pour les enfants le midi à la station.

Madame Bauthéac demande quels sont les critères retenus ?

Madame Da Costa répond : ce sont des adolescents de 12 à 17 ans.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour le montant de la participation qui sera demandée aux familles d'un montant de 160 €.

Location d'un terrain à la société SODIEK à Magnan Nord : prix et convention

La commune est propriétaire d'un terrain au lieu-dit « Magnan Nord » entre la rue de Magnan et la voie de chemin de fer, et qui borde à l'ouest l'atelier de l'EURL WILLY SODIEK.

Son responsable nous a demandé de louer une partie de ce terrain pour y entreposer des matériaux ou des véhicules qu'il se chargera de clôturer. Cette parcelle représente une superficie de 180 m² environ.

Un plan a été établi par le cabinet Lafargue, géomètre, et il convient de fixer un loyer. Un bail sera établi pour une durée de 3, 6 ou 9 ans. Il sera incessible et ne sera pas commercial. Les frais de géomètre se sont élevés à 717 €. Le responsable de cette société nous a proposé un loyer mensuel de 70 €.

Le conseil municipal approuve ces propositions, à l'unanimité.

Tempête Klaus, remboursement de la franchise de l'assurance par l'Etat

Les dégâts causés par cette tempête ont été remboursés par notre assurance hormis une franchise de 603 euros. L'Etat nous l'a remboursée, mais nous demande d'approuver cette recette par une délibération.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Extension de l'école élémentaire : autorisation de publier l'appel d'offres et de signer les marchés de construction.

Le projet d'extension de l'école élémentaire est maintenant prêt, et nous pourrions publier un appel d'offres lorsque le permis de construire aura été soumis à signature par la subdivision de Carbon-Blanc.

Il est nécessaire d'autoriser monsieur le maire à procéder à la publicité nécessaire et à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

City Stade : demandes de subventions au C.N.D.S., à la C.A.F. et au Conseil Général

Le projet d'acquisition et d'aménagement d'un city stade est maintenant défini, et son implantation est prévue à côté de l'extension de l'école élémentaire. Il est intégré dans les plans du permis de construire.

Les enfants scolarisés seront donc les premiers utilisateurs de cet équipement, mais il sera aussi ouvert à tous les jeunes de la commune soit directement, soit dans le cadre d'associations.

Il sera accessible aux publics handicapés, ainsi qu'aux enfants

fréquentant le CLSH. Cet équipement sera un facteur d'intégration et de socialisation des jeunes notamment de ceux qui vont rejoindre notre commune dans les logements HLM qui seront prochainement livrés au lieu-dit Canteloup.

La dépense est importante et nous pourrions bénéficier d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.), attribuée par la Direction de la Jeunesse et des Sports au titre des investissements des infrastructures.

Madame Bauthéac demande quel est le montant de cette subvention ?

Monsieur Seigneur répond qu'elle pourrait être de l'ordre de 25 %. De plus nous pourrions solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général de la Gironde.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité pour ces trois demandes.

Avances en 2011 à la Halte-garderie « Galipette » et au Relais Assistantes Maternelles : modification des versements prévus avant le vote du budget

Comme tous les ans, nous avons décidé de verser au 1er trimestre le quart de notre participation 2010. Or, il vient d'être convenu avec les responsables de ces structures et les élus concernés qu'à partir de 2011, les communes verseront en janvier le quart de la participation 2011 et des douzièmes des mêmes sommes en février, mars et avril avant le vote du budget. Par conséquent, nous devons revoir la délibération précédente et prévoir le versement de la moitié de la participation annuelle avant le vote du budget.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Questions posées par le groupe Solidarité-Environnement :

Circulation rue de Magnan Nord : les usagers qui empruntent cette route mise en sens unique en venant de la résidence ont tendance à prendre cette voie pour un circuit automobile à haute vitesse. Cette voie étroite n'est pas adaptée à cette augmentation de trafic sans compter les nouvelles constructions en cours. La population du secteur compte de nombreux enfants qui jouent sur cette route ou aux abords. Pour fluidifier et mieux répartir le trafic, nous proposons de remettre en place la sortie sur la route de Bordeaux avec une interdiction de tourner à gauche associée à un panneau stop. De même sur la route de Bordeaux un panneau d'interdiction de tourner à gauche avant la rue de Magnan impliquant l'obligation de prendre le rond point pour venir la prendre en tournant à droite.

Monsieur Jaguenaud répond que la sortie sur la route départementale n° 242 n'est pas sécurisante.

D'autre part, Madame Bauthéac signale qu'il y a une augmentation importante du trafic routier.

Monsieur le maire indique concernant la mise en sécurité du carrefour formé par la R.D. n° 242 et la route de Magnan, en direction de Saint-Loubès, qu'initialement, la sortie sur la départementale avait été interdite car c'était dangereux, avec l'idée que les personnes aillent tourner jusqu'au rond-point. Les interrogations portent sur la mise en place de signalisation verticale et horizontale aussi bien sur la R.D. n° 242 que sur la route de Magnan Nord.

Monsieur Pulcrano va demander au centre routier de Créon une

étude technique pour améliorer la sortie sur cette route départementale.

Travaux dans la commune et rue de Magnan Nord : lors des travaux, les allées et venues de camions et engins de chantier mettent à mal la voirie communale, dégradant l'enrobé, les bas-côtés, les trottoirs et laissent les axes de circulation avec des ornières et remplis de boue. En outre on a pu constater que le trafic a été interrompu pendant un temps indéterminé (obligeant les usagers à sortir route de Bordeaux en franchissant le sens interdit) sans autorisation délivrée par le Maire.

Quelle est la procédure prévue pour imposer aux entreprises la remise en état à la fin des interventions.

Y a-t-il une « black list » des entreprises qui partent sans s'acquitter de ces remises en état ?

Monsieur Pulcrano répond que la voirie à cet endroit n'est pas très large au droit des travaux.

Monsieur le maire s'est déplacé avec Monsieur Grenet, adjoint chargé de la voirie, pour s'assurer que tout sera remis en place, la vérification de l'alignement qui a été donné, la reprise de l'enrobé sur la totalité de l'opération.

Monsieur Pulcrano répond qu'il n'y a pas de black list.

D'autre part, il est demandé aux entreprises de mettre toute la signalisation en place, en particulier celles qui travaillent avec des sous-traitants.

Incident à la Barade : lors de l'incident du camion qui a arraché les fils téléphoniques entraînant l'inclinaison des poteaux, les fils se sont retrouvés au milieu de la route à une hauteur maximale de 2,50 mètres sans aucune signalisation après que le policier municipal soit venu constater les dégâts. Ces fils sont restés en l'état signalés par la bonne volonté et le civisme des riverains durant 2 nuits et une journée. Qui aurait dû prendre en charge la mise en sécurité de la route ?

Monsieur le maire répond qu'il s'agit de l'entreprise Loc Manutention. Le garde municipal est intervenu pour constater les dégâts. Monsieur Dutoyat indique qu'il a partiellement remis en place les fils qui étaient au milieu de la route.

Monsieur Pulcrano répond que nous sommes intervenus auprès de France Télécom et qu'ensuite c'était de la responsabilité de France Télécom qui a fait réparer rapidement.

Monsieur Poncelet précise qu'il ne peut laisser dire qu'on ne fait rien.

Fête de la Saint-Vincent :

Monsieur Poncelet informe que la fête de la Saint-Vincent aura lieu les 22 et 23 janvier 2011.

Défi-brillateur :

Monsieur Seigneur indique que tous les Elus seront convoqués le mercredi 9 février 2011, à 19 h, à la salle des sports pour une démonstration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

SÉANCE DU 17 MARS 2011 À 20 HEURES 30

L'an deux mille onze, le dix-sept mars, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet,

Jaurégui, Taudin, Laurisse, Adjointes

Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Robin, Deschamps, Quintal, Reynaert, Courtazelles, Budis, Magri, D'heilly, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, Tournebize, conseillers municipaux.

Absentes ayant donné pouvoirs :

Mme Da Costa à M. Poncelet, Mme Ornon à M. le Maire,

Mme Bauthéac à M. Auzarel.

Absent excusé : M. Jolly.

Madame Jaurégui a été désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal

Monsieur Auzarel demande que le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2011 soit modifié. En effet, il rappelle que des travaux ont été réalisés à la bibliothèque, alors que madame Bauthéac n'a pas eu connaissance de leur examen en commission, laquelle n'a pas été réunie dans ce but.

Monsieur Poncelet indique que les travaux en cause concernent le changement de deux portes à la bibliothèque et à la salle des contes. Monsieur Auzarel rappelle qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission pour ces travaux. Monsieur Pulcrano informe que la commission s'est réunie le 1er février 2011, et monsieur Poncelet précise qu'une autre réunion sera prochainement organisée, mais qu'on ne peut pas la réunir pour tous les petits travaux.

D'autre part, Monsieur Auzarel souhaite reparler de l'incident qui a eu lieu à la Barade concernant des fils téléphoniques arrachés par un camion.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit de la société Loc maintenance.

Monsieur Poncelet confirme qu'il ne pouvait laisser dire que rien n'a été fait.

Monsieur Pulcrano indique que les employés municipaux sont intervenus.

Monsieur Dutoyat indique qu'il manquait la mise en place de la signalisation, mais qu'il n'a pas voulu mettre en cause le personnel de la mairie.

Monsieur le maire précise qu'il ne peut ni laisser croire que rien n'a été fait, ni mettre en cause le personnel de la commune.

Il est procédé au vote :

Pour : 20 voix + 3 pouvoirs (majorité municipale) ;

abstentions : 3 voix (opposition) + 1 pouvoir Mme Bauthéac

Accueil de Monsieur Lavigne, nouveau conseiller municipal

Monsieur le maire accueille monsieur Alain Lavigne, nouveau conseiller municipal. Ce dernier remplace monsieur Patrick Sprugnoli qui a donné sa démission pour des raisons personnelles. Monsieur Alain Lavigne figurait sur la liste établie en mars 2008 lors de l'élection du maire.

Modification de la liste des membres des commissions permanentes et de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur Alain Lavigne siègera à la place de monsieur Patrick Sprugnoli dans les commissions dont la composition est la suivante :

- *Finances et économie* : responsable : M. Laurisse ; délégués : Mlle Magri, Mme Taudin, MM. Quintal, Jaguenaud, Lambert, Lavigne, Auzarel.

- *Communication/Information* : responsable : Mme Jaurégui ; délégués : Mmes d'Heilly, Da Costa, Reynaert, MM. Budis, Jolly, Poncelet, Lavigne, Auzarel.

- *Sports, Sapeurs-Pompiers* : responsable : M. Seigneur ; délégués : MM. Budis, Dutoyat, Jolly, Quintal, Lavigne.

- *Voirie, réseaux, assainissement et éclairage public* : responsable : M. Grenet ; délégués : Mme Ornon, MM. Courtazelles, Dutoyat, Jaguenaud, Lambert, Laurisse, Poncelet, Quintal, Lavigne.

- *Commission d'Appel d'Offres* :

titulaires : MM. Laurisse, Lambert, Poncelet, Quintal, Auzarel. ; Suppléants : Mme Bonnamy, MM. Lavigne, Seigneur, Courtazelles, Dutoyat.

D'autre part, Monsieur Alain Lavigne succèdera à Monsieur Patrick Sprugnoli en tant que conseiller de défense.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Autorisation d'engager et de mandater 25 % des dépenses d'investissement

Il est possible de compléter la liste de travaux et acquisitions approuvée lors du précédent conseil municipal avant le vote du prochain budget. Monsieur Pulcrano indique que nous n'avons pas reçu tous les éléments fiscaux pour pouvoir établir le budget et qu'il est nécessaire de procéder à certains travaux ou acquisitions.

A ce titre, nous pourrions régler les travaux et acquisitions suivants mise en place de films de protection solaire à l'école maternelle : 1 237.44 €, toiture du Club House du Tennis : 4 697.30 €, acquisition d'un meuble chauffant pour le restaurant scolaire : 3 347.60 €

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Plan d'Occupation des Sols : emplacement réservé n° 12 mise en demeure d'acquérir

Le plan d'occupation des sols prévoit un emplacement réservé situé au nord de l'opération de construction de logements HLM, au lieu-dit Canteloup, en partie sur les parcelles numéro 1603 et 80. Cette réservation avait pour but de permettre le désenclavement de la propriété de M. Gerbault et des terrains appartenant à Me Rivière.

Au cours de la préparation de l'opération de construction de logements HLM, il a été prévu des sorties des terrains Rivière et de la maison de M. Gerbault sur la voirie du lotissement HLM.

Dans ces conditions l'emplacement réservé ne présente plus d'intérêt pour la commune.

La société A G T I qui procède actuellement à l'acquisition des espaces concernés, vient de nous mettre en demeure de les acquérir, ou de décider d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose de renoncer à cet achat, et à l'emplacement réservé.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour renoncer à cet emplacement réservé.

Adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde

Les travaux d'éclairage public engagés par les communes qui génèrent des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), également appelés certificats blancs.

L'obtention des C.E.E. par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la D.R.E.A.L. sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3 125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le S.D.E.E.G. propose de mutualiser ce dispositif en étant la plate-forme d'obtention et de valorisation des C.E.E. pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des C.E.E. alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le S.D.E.E.G. pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes. Il faut rappeler que la mise aux normes de l'éclairage public devra être réalisée d'ici l'année 2015, et que nous recevrons une subvention du S.D.E.E.G pour cela.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser Monsieur le maire à signer une convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde.

Demandes de subventions :

- S.D.E.E.G. : 20 % des travaux de rénovation de l'éclairage public, soit 31 000 € :

Pour répondre aux nouvelles normes, nous devons remplacer l'ensemble des lampes de l'éclairage public dans un délai de 5 ans.

Ce vaste chantier sera réalisé sous le contrôle du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde auquel nous avons précédemment adhéré.

Le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique peut nous faire bénéficier d'une aide de 20 % du montant hors taxes de la dépense après délibération de notre assemblée.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser monsieur le maire à signer le dossier de demande de subvention.

Département de la Gironde : F.D.A.E.C. 2011 et travaux sur la toiture de l'église :

Auparavant, la somme était répartie sur deux chapitres : voirie et bâtiments. Maintenant, nous pouvons utiliser la somme comme cela nous convient. Le montant attribué par le Département à la commune au titre du F.D.A.E.C. s'élève en 2011 à 20 973,45 € et nous pourrions demander aussi une subvention pour les travaux prévus sur la toiture de l'église.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Etat : Dotation d'Équipement des territoires ruraux (ex D.G.E.) :

La loi de finances pour 2011 a créé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), résultant de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural.

Cette dotation peut être attribuée aux communes de 2 001 à 20 000 habitants ne dépassant pas un certain potentiel financier. Notre commune est donc éligible en raison de la faiblesse de son potentiel financier.

L'équipement en Techniques de l'Information et Communication des écoles élémentaires figure dans la liste des opérations qui peuvent être aidées.

Or, nous avons un projet d'acquisition d'ordinateurs pour un total de 6 182 euros H.T. qui, pourrait faire l'objet d'une aide de 35 % du montant Hors Taxes, soit 2 163,00 €.

Monsieur le Maire propose de confirmer la décision de procéder à ces acquisitions, et de demander à l'Etat une subvention au titre de la DETR, et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Réserves parlementaires :

Deux subventions seront demandées pour la cour de l'école et le City Stade.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté des Communes

Suite à des courriers entre la Préfecture et la Communauté des Communes, il convient de renouveler la délibération approuvée le 20 janvier 2011 concernant les routes intercommunales. Ce document est devenu caduc, suite à une erreur de frappe concernant le kilométrage linéaire des communes.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Contributions au titre des extensions de réseaux

Les gestionnaires de réseaux d'énergie ou d'eau, notamment E.R.D.F., peuvent exiger une participation de la commune (propriétaire des réseaux) avant de procéder à des extensions nécessitées par des constructions ou des lotissements.

Pour les réseaux d'eau et d'électricité, si les équipements publics ne sont pas existants au droit du terrain, la commune, avant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, peut exiger du pétitionnaire le financement des équipements publics empruntant tout ou partie du domaine public, aux seules conditions que ce raccordement n'exécède pas 100m., soit dimensionné pour correspondre exclusivement aux besoins du projet et ne soit pas destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures.

Monsieur Auzarel indique que madame Bauthéac avait soulevé ce problème lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Activités organisées par le Centre de Loisirs Sans Hébergement : participation des familles

A la suite du séjour consacré au ski, à Luz Saint Sauveur, nous avons envisagé d'organiser comme en 2010 des vacances à l'intention des jeunes à l'extérieur de la commune en juillet 2011. Nous avons donc préparé l'organisation de deux séjours :

du mardi 5 juillet au vendredi 8 juillet 2011 dans la Vienne avec une visite du Futuroscope et des activités supplémentaires : vallée des singes, planète des crocodiles, etc.

du lundi 18 juillet au samedi 23 juillet 2011 dans les Bouches du Rhône à La Ciotat. Un stage de plongée en serait l'activité principale. Dans les deux cas la commune réglera l'ensemble des dépenses de transport et hébergement, et nous devons fixer les participations des familles.

Compte tenu de la durée des deux voyages et du budget prévisionnel qui a été établi, je vous propose de demander 400 € pour le séjour à La Ciotat, et 200 € pour celui dans la Vienne. Etant donné le montant, il paraît nécessaire de permettre le versement en plusieurs fois, soit par mensualités de 100 €. Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie de recettes des activités du CLSH.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Subvention à une association

Une association tente de favoriser la recherche relative aux soins consécutifs aux accidents ayant endommagé les nerfs et la moelle épinière, intitulée : Neurogel en marche. La demande est formulée par Madame Joineau demeurant à Beychac-et-Cailleau (Gironde). Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas d'obstacle à accorder une subvention à cette association. Il est proposé un montant de 150 € à titre exceptionnel qui sera inscrit sur le budget 2011.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires

Notre commune ayant plus de 3 500 habitants, nous devons organiser un débat préparatoire sur les grandes orientations du fonctionnement et de l'investissement, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sans que ce débat soit suivi d'un vote. Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

Bien que les comptes de l'exercice 2010 ne soient pas définitivement arrêtés, il apparaît qu'il a été dégagé un excédent d'environ 241 156.61 € en fonctionnement, après un prélèvement pour les investissements que nous maintiendrons à 246 000 € (prévu en 2010).

La loi de finances pour 2011 a prévu que la date limite de vote des budgets sera repoussée en 2011 au 30 avril en raison de la réforme de la fiscalité locale qui a été votée.

Actuellement, nous ne connaissons pas les bases de la fiscalité directe locale (état n° 1259), qui d'habitude nous étaient communiquées courant février...

En ce qui concerne le fonctionnement, il convient de noter que l'amende de la loi SRU ne nous sera pas appliquée en 2011 en raison des dépenses déductibles que nous avons engagées.

Il existe un indice de prix des dépenses communales élaboré par l'Association des Maires de France en partenariat avec Dexia crédit local. Cet indice mesure l'inflation réellement supportée par les communes compte tenu de la structure de leurs dépenses. Sur les quatre derniers trimestres, l'indice augmente de 0,6 % contre 0,7 % pour l'inflation hors tabac ; c'est la première fois depuis sa création qu'il évolue moins rapidement que l'inflation des ménages. Cette situation est liée à la forte baisse des taux d'intérêt.

Cependant calculé hors charges financières l'indice de prix des dépenses communales continue d'augmenter plus fortement que l'inflation. Sur les quatre derniers trimestres la hausse est ainsi de 1,8 %.

En 2011, pour le Fonctionnement, nous devons prévoir :

- une augmentation des frais liés au personnel afin de compenser le glissement technicité-vieillesse, les changements d'échelon, le fonctionnement de l'école multisports, les contrats aidés à l'emploi du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

- la subvention de fonctionnement du multi-accueil Galipette avec ses différentes composantes que sont le R.A.M., le R.E.A.A.P. et le L. A. P. E. subira une hausse malgré une parfaite maîtrise des coûts par la direction de cette structure.

Les recettes risquent de ne pas augmenter autant que les dépenses, seule la DGF sera légèrement revalorisée en raison de l'augmentation de la population qui est maintenant de 4 345 habitants.

Les bases des recettes fiscales devraient légèrement augmenter du fait des nouvelles constructions, mais c'est très marginal

En ce qui concerne l'investissement, nous aurons trois dépenses prioritaires : l'école, sa cour et le city stade, le parking de la gare SNCF et les investissements courants.

Ce vaste programme nous conduira très certainement à prévoir un emprunt assez élevé, mais aussi un prélèvement sur dépenses de fonctionnement d'un montant équivalent à celui de 2010 (246 000 €).

Pour diminuer autant que possible le recours à l'emprunt, nous multiplions les demandes de subvention (réserve parlementaire, convention d'aménagement de l'école avec le conseil général de la Gironde) pour un montant qui au total devrait dépasser 200 000 €.

Ce sont là les principales orientations et réalisations qui seront vraisemblablement inscrites dans le budget 2011.

Le conseil municipal prend acte de ce débat.

QUESTIONS DIVERSES

Question posée par le groupe Solidarité-Environnement :

«Pourquoi le site internet de la mairie ne signale-t-il toujours pas quelques jours avant au moment où les conseillers municipaux sont convoqués la date et l'heure de la réunion du conseil municipal ? »

Monsieur le maire répond que les convocations pour la réunion du conseil municipal prévue pour le 17 mars 2011 ont été distribuées le vendredi 11 mars. Nous aurions dû mettre les renseignements en ligne le vendredi 11 mars. Le samedi 12 mars, le serveur était en maintenance pendant le week-end et les renseignements

relatifs à cette réunion ont été mis en ligne le lundi 14 mars.

«Rue de Magnan, la sortie du parking descendant sur la rue à plus de 30 degrés a été fermée par deux potelets. Ne serait-il pas plus raisonnable de demander à la société qui a fait le parking de supprimer complètement la descente afin qu'elle ne soit pas utilisée par des gamins pour faire du skate ou du vélo cross et redonner son emprise à la route et au bas-côté ?»

Monsieur Pulcrano répond qu'il a vu le constructeur. Il enlèvera une partie de l'enrobé et refera le bas-côté en terre.

«Nous avons reçu la copie d'une lettre destinée à monsieur le maire envoyée par monsieur Augier de Sablot demandant un droit de réponse suite à sa mise en cause au sujet de l'ilot Sablot. Quelle réponse lui avez-vous ou devez vous lui adresser»

Monsieur Pulcrano expose que monsieur Augier lui a adressé un courrier le 17 janvier 2011 pour lui indiquer que les termes du compte-rendu du 16 septembre 2010 concernant le réaménagement de l'ilot de Sablot étaient selon celui-ci erronés. La première réunion de chantier a eu lieu le 20 septembre 2010.

Monsieur Augier prétend que c'est faux. Pourtant quelques jours auparavant, monsieur Grenet, qui n'était pas seul avait rencontré son épouse.

Monsieur le maire avait adressé un courrier à monsieur Augier en lui signalant que monsieur Grenet n'a pu à nouveau se rendre sur place car il était hospitalisé. On lui a même fourni le certificat médical de monsieur Grenet. Monsieur Augier avait rencontré le maître d'œuvre.

Monsieur Pulcrano indique qu'une chicane a été réalisée pour protéger sa sortie et permettre le ralentissement des voitures. Il indique que ce sont des routes communautaires dont le maître d'œuvre est compétent et reconnu par l'ex DDE. Il fait appel à un cabinet de sécurité routière. On a fait tout ce qu'il faut pour aménager cette longue route de Montussan. Tous les riverains ont été consultés. L'ilot de sablot a été pris en compte par la communauté des communes, y compris l'enrobé.

L'abribus sera remis en place après accord du Département.

La Poste :

Monsieur Auzarel félicite monsieur le maire concernant le courrier qui a été envoyé à la direction de la Poste concernant l'ouverture du bureau de Saint-Sulpice-et-Cameyrac le samedi matin et non le lundi matin. Il assure que son groupe est prêt à voter une motion.

Monsieur le maire précise qu'une copie du courrier a été adressée à l'Association des Maires de France.

Maison relais «la Bergerie» route du Leu :

Madame Jaurégui indique que cet établissement recevra les premiers pensionnaires le lundi 21 mars 2011, soit 11 personnes seules et un couple sur un effectif total de 20. Tous s'acquitteront d'un loyer modeste

L'association «Revivre» proposera une journée «portes ouvertes» vers le mois de mai ou juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011 À 20 HEURES 30

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, Maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Jolly, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Deschamps, Quintal, Courtazelles, Budis, D'heilley, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, Tournebize, conseillers municipaux.

Absentes ayant donné pouvoirs :

Mme Jaurégui à M. le maire, Mlle Magri à M. Poncelet, Mme Bauthéac à M. Auzarel.

Absente excusée : Mme Reynaert

Monsieur le maire accueille Monsieur Hérelle, Trésorier de Saint-Loubès.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2011 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010

Sur proposition de monsieur le maire, monsieur Lambert est nommé Président de séance.

Monsieur Laurisse présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2010 en détail.

Section de Fonctionnement :

La commune a dépensé 2 509 160,30 € en 2010, alors que ses recettes se sont élevées à 2 679 279,21 € dégageant un excédent de 170 118,91 € auquel il convient de rajouter le solde de l'exercice précédent soit 316 452,70 €. Le résultat de clôture se monte donc à 486 571,61 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	730 915,20 €	696 957,27 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 370 000,00 €	1 292 532,59 €
014	Atténuation de produits	43 850,16 €	43 850,16 €
023	Virement à la section d'investissement	246 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 117,83 €	74 117,83 €
65	Autres charges de gestion courante	301 316,67 €	289 135,85 €
66	Charges financières	112 866,60 €	112 566,60 €
	Total des dépenses	2 879 066,46 €	2 509 160,30 €

RECETTES

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
013	Atténuation de charges	25 000,00 €	42 564,21 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 110,00 €	240 108,17 €
73	Impôts et taxes	1 522 845,76 €	1 548 930,74 €
74	Dotations et participations	789 858,00 €	824 178,27 €
75	Autres produits de gestion courante	15 800,00 €	21 210,02 €
76	Produits financiers	0,00 €	8,17 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 279,63 €
	Total des recettes	2 562 613,76 €	2 679 279,21 €

002	Excédent de fonctionnement reporté	316 452,70 €	316 452,70 €
	Total des recettes	2 879 066,46 €	2 995 731,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a dépensé 608 171,07 € en 2010, alors que ses recettes se sont élevées à 613 778,95 € dégageant un excédent de 5 607,88 € auquel il convient de rajouter le solde de l'exercice précédent soit 29 693,82 €. Le résultat comptable de clôture se monte donc à 35 301,70 €. Il convient de noter que les restes à réaliser s'élèvent à 370 322,85 € en dépenses (provisions pour l'extension de l'école et le parking de la gare) et à 149 183,82 € en recettes (subventions).

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
	16	Emprunts et dettes assimilées : Art. 1641 : emprunts en euros :	185 439,47 €	185 439,47 €
	20	Immobilisations incorporelles : Art. 205 : logiciels Art. 204 : subventions d'équipement versées	3 988,00 € 51 000,00 €	3 968,00 € 51 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles dont : Art. 2121 : plantations d'arbres Art. 2128 ; autres agencements et aménagement de terrains Art. 21311 : Hôtel de Ville Art. 21312 : bâtiments scolaires Art. 21316 : équipements de cimetière Art. 21318 : autres bâtiments publics Art. 2135 : inst. Générales, agencements, aménag. de construction Art. 21511 : réseaux de voirie Art. 2152 : installations de voirie Art. 21538 : autres réseaux divers Art. 21578 : autre matériel et outillage de voirie Art. 2158 : autres installations, matériel, outillages techniques : Art. 2183 : matériel de bureau et matériel informatique Art. 2184 : mobilier Art. 2188 : autres immobilisations corporelles	753 392,86 € 1 000,00 € 1 572,74 € 9 719,75 € 364 500,00 € 8 700,00 € 55 319,47 € 93 173,26 € 142 015,02 € 1 046,69 € 16 295,00 € 26 000,00 € 5 708,21 € 7 980,05 € 19 062,67 € 1 300,00 €	367 763,60 € 1 394,87 € 11 917,86 € 76 440,41 € 8 926,96 € 29 425,92 € 86 274,66 € 80 599,11 € 681,72 € 12 413,00 € 26 993,72 € 8 511,00 € 7 187,06 € 15 871,87 € 1 125,44 €
	27	Autres immobilisations financières : Art. 2766 : créances pour locations – acquisitions	19 616,00 €	0,00€
		Total des dépenses	1 013 436,33 €	608 171,07 €

RECETTES	Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
	040	Opérations d'ordre entre sections Virement de la section de fonctionnement : Amortissements :	320 117,83 € 246 000,00 € 74 117,83 €	74 117,83 € 74 117,83 €
	10	Dotations, fonds divers, réserves, dont : Art. 10222 : F.C.T.V.A. : Art. 10223 : T.L.E. : Art. 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	141 545,28 € 30 000,00 € 135 000,00 €	140 878,00 € 65 514,00 € 135 000,00 €
	13	Subventions d'investissement dont : Art. 1321 Etat Art. 1323 : Subventions Département Art.1341 : Subventions D.G.E Etat Art. 1348 : Autres	207 079,40 € 15 000,00 € 104 593,84 € 87 485,56 € 4 000,00 €	46 488,94 € 37 862,00 € 4 626,94 € 4 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées dont : Art. 1641 : Emprunts en euros	150 000,00 €	150 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles		1780,18 €
		Total des recettes de l'exercice	983 742,51 €	613 778,95 €

Résultat reporté de l'exercice 2009
Total des recettes

29 693,82 €
1 013 436,33 €

29 693,82 €
643 472,77 €

Aucune question supplémentaire n'étant posée sur le compte administratif 2010, monsieur le maire quitte la salle et monsieur Lambert propose de passer au vote :

Le compte administratif de monsieur le maire est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire revient en séance et propose d'approuver le compte de gestion de monsieur le receveur, les chiffres étant identiques.

Le compte de gestion de monsieur le Receveur est adopté à l'unanimité.

affectation du résultat 2010

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'affecter une

partie de l'excédent de la section de fonctionnement en investissement soit le virement qui avait été prévu de 246 000,00 €. Ainsi le report en fonctionnement sera de : 240 571,61 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Budget unique 2011, et subventions aux associations

Monsieur le maire présente le projet de budget unique 2011. Il s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à : 2 903 877,06 € et en section d'investissement à 1 657 811,69 €.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à Monsieur Laurisse qui présente en détail le budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Pourcentage - chapitre - Libellés	
011 charges à caractère général	774 358,85 €
012 charges de personnel et frais assimilés	1 389 000,00 €
014 atténuation de produits	0,00 €
65 charges de gestion courante	319 944,36 €
66 charges financières	103 704,89 €
042 dotations aux amortissements et provisions	(Virement total 316 868, 96 €) 59 868,96€
023 virement à la section d'investissement	257 000,00 €
Total	2 903 877,06 €

RECETTES

013 atténuation de charges	25 000,00 €
70 produit des services, du domaine et ventes diverses	216 120,00 €
73 impôts et taxes	1 584 659,45 €
74 dotations et participations	802 941,00 €
75 autres produits de gestion courante	24 000,00 €
77 produits exceptionnels	10 585,00 €
Résultat reporté	240 571,61 €
Total	2 903 877,06 €

Monsieur Pulcrano présente la cession d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Libellés	Montant
Chapitre 20 : mobilisations incorporelles	3 678, 49 €
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	51 000, 00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles, dont :	54 257, 88 €
Art2111 terrains nus	16 881,54 €
Art 2158 autres installations, matériel et outillages techniques	8 936, 14€
Art 2183 matériel de bureau et informatique	10 248,05 €
Art 2184 Mobilier	14 139,15 €
Art 2188 autres immobilisations corporelles	4 053, 00 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours dont	998 669,75 €
Art 2313 immobilisations corporelles en cours – constructions	813 980,11 €
Art 2315 immobilisations en cours – installations, matériel, outillage	184 689,64 €
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	179 882,72 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	1 287 488,84 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	370 322,85 €
Total de la section d'investissement	1 657 811,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (suite)**RECETTES**

Libellés	Montant
Chapitre 13 : subventions d'investissement dont :	334 205,75 €
Art. 1322 Subvention d'équipement Région	79 334,00 €
Art. 1323 Subvention d'équipement Département	118 666,45 €
Art. 1341 Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et Dotation Globale d'Equipement	136 205,30 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	410 000,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et Réserves dont :	330 251,46 €
Art. 10222 : F.C.T.V.A.	54 251,46 €
Art. 10223 : T.L.E.	30 000,00 €
Art. 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	246 000,00 €
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	82 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	257 000,00 €
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	59 868,96 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	1 473 326,17 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	149 183,82 €

Après cette présentation et débat, monsieur le maire met au vote le budget primitif : le budget de l'exercice 2011 est adopté à l'unanimité.

Solde d'exécution reporté de l'exercice précédent

35 301,70 €

Total des recettes de la section d'investissement

1 657 811,69 €

Détail des subventions :

A.R.E.S.C.	456,00 €	Music boeuf	260,00 €
Anciens Combattants	525,00 €	Musicum St-Sulpicien	454,00 €
Association Halte-Garderie « Galipette »	56 712,55 €	Neurogel en marche	150,00 €
LAPE lieu d'accueil	1 454,62 €		
R.A.M.	11 558,83 €		
Association piégeurs	298,00 €	Parents d'élèves A.B.C.	102,00 €
Club de pétanque	322,00 €	Parents d'élèves F.C.P.E.	102,00 €
Club des amis du 3 ^{ème} âge	575,00 €	Parents d'élèves Les P'tits Loups	102,00 €
Coopérative école maternelle	1 196,00 €	Patchwork	322,00 €
Coopérative école primaire	9 627,00 €	Plein Gaz	241,00 €
Cré'art	456,00 €	Prévention routière	74,00 €
Croix-Rouge	517,00 €	Restaurant du coeur	109,00 €
Free Rider Club V.T.T.	241,00 €	Saint Sulpice Loisirs	456,00 €
Jardiniers de France	107,00 €	Secours catholique	109,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers	335,00 €	Secours Populaire	109,00 €
Joyeuse Sport	12 595,00 €	Société de chasse St- Hubert	1 545,00 €
Joyeuse-sport déplacements championnats d'athlétisme	526,00 €	Théâtre animé	253,00 €
La Rue des Jeux	225,00 €	Tir-à-l'arc	632,00 €
Médaillés militaires	56,00 €		

Total :

102 803,00 €

Subventions aux associations :

Le montant attribué aux associations pour l'année 2011 a été majoré de 3 % pour toutes les associations, sauf pour la Halte-garderie « Galipette » et le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) dont les attributions correspondent aux besoins comptables de ces structures. Le versement des subventions sera lié à la réception en mairie des comptes des différentes associations.

Les subventions aux associations sont adoptées, à l'unanimité, les élus exerçant des responsabilités dans une association ne prennent pas part au vote des crédits attribués à celle-ci.

Vote des taux d'imposition

Bien que les taux de nos taxes ménages soient très inférieurs à ceux des autres communes, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et l'évolution des bases d'imposition, nous permettent de ne pas majorer les taux en 2011. De plus, la politique suivie en matière de logements H.L.M. nous permet d'être exonérés de l'amende de la loi S.R.U.

Taxes	Bases d'imposition	Taux 2010	Taux 2011	Moyenne départementale 2010	Produit fiscal commune (2011)
Taxe d'habitation	4 521 108,00 €	8,95 %	8,95 %	26,69 %	418 592,00 €
Taxe foncière (bâti)	3 132 161,00 €	16,12 %	16,12 %	24,76 %	530 026,00 €
Taxe foncière (non bâti)	82 031,00 €	39,74 %	39,74 %	52,33 %	33 580,00 €
Total					982 198,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus pour l'exercice 2011.

Rémunération des animateurs des vacances sportives

L'organisation des vacances sportives suppose l'embauche d'animateurs pour encadrer les enfants et organiser leurs activités. Il convient donc d'autoriser Monsieur le maire à procéder à ces embauches, et de fixer la rémunération des personnels ainsi recrutés. Cette rémunération pourrait s'élever à 12 € de l'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à recruter des agents non titulaires pour exercer les fonctions d'animateur à l'occasion des vacances sportives et décide de fixer leur rémunération à 12 € de l'heure à partir de l'année 2011.

Bibliothèque : mise en place de la gratuité

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques des six communes de la communauté de communes de Saint-Loubès, il a été proposé par les élus à la Communauté de Communes, que l'accès au prêt de livres soit totalement gratuit. Notre commune percevait un droit certes modique (7,70 €), qui n'avait pas été revalorisé depuis de nombreuses années. Cependant il convient d'annuler ce tarif et de décider que l'accès à notre bibliothèque sera désormais totalement gratuit.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Publicité dans le bulletin municipal : encaissement

Lorsque nous avons décidé de proposer aux commerçants d'insérer des publicités dans le bulletin municipal et que nous en avons fixé le tarif, il avait été décidé d'appliquer un prix minoré aux annonceurs qui s'engagent à effectuer une publicité dans les trois parutions de l'année.

Or, il apparaît que nous ne sommes pas en mesure d'accorder des délais de paiement, sans une décision du conseil municipal. C'est pourquoi, je vous propose de décider que lorsqu'un annonceur s'engagera par écrit à régler les trois publicités d'une année, le tarif minoré lui sera appliqué, et que la commune lui demandera trois règlements d'un tiers par l'émission de trois titres de recettes au moment de l'édition des bulletins municipaux.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les tarifs seront donc toujours les suivants :

FORMAT	PAR NUMÉRO	PAR AN (3 numéros)	TITRES DE RECTTES
1/8 page	85 €	195 €	3 X 65 €
1/4 page	150 €	345 €	3 X 115 €
1/2 page	220 €	510 €	3 X 170 €
1/2 page (4 ^{ème} page de couverture)	330 €	750 €	3 X 250 €
4 ^{ème} page de couverture	630 €	1 500 €	3 X 500 €

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Formation d'un sapeur-pompier volontaire : convention avec le S.D.I.S.

Les actions de formation des sapeurs-pompiers volontaires ouvrent droit à autorisation d'absence pendant leur temps de travail dans le respect des nécessités de fonctionnement du service dont ils dépendent, conformément au titre 1er de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Les employeurs privés ou public d'un sapeur-pompier volontaire peuvent donc conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité de l'employé pour sa formation.

Un de nos agents techniques, a été engagé en tant que sapeur pompier volontaire, et le SDIS nous propose donc de signer une convention aux termes de laquelle :

La durée des autorisations d'absence est de 5 jours ouvrés par année civile. La présence au stage de formation, est considérée comme durée de travail accomplie dans le service.

L'employeur peut, s'il en fait la demande, être subrogé dans le droit du sapeur-pompier volontaire à percevoir les vacances qui lui sont dues en cas de maintien durant son absence, de sa rémunération.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Salle de réunion de la résidence des séniors : convention avec la S.A. d'H.L.M. Clairsiennne

Une salle indépendante avec sanitaires et cuisine a été construite par la Société d'HLM Clairsiennne en même temps que la deuxième tranche de logements HLM et la résidence pour personnes âgées. Ce local est géré par la commune.

Nous avons signé en 2006 une convention qu'il est nécessaire de renouveler avec la société Clairsiennne. Ce contrat définit les droits et obligations de la société d'HLM d'une part et de la commune d'autre part.

Nous avons donc été destinataire d'un projet de contrat en tous points identiques au précédent, aux termes duquel :

La location est consentie à la commune pour une durée de deux ans à compter du 1er avril 2011.

Une indemnité d'occupation est fixée à 531,63 € par mois, et sera prise en charge par la société Clairsiennne, à titre de subvention aux activités d'animation sociale, éducative et culturelle.

La commune règle tous les abonnements et consommations auprès des sociétés concessionnaires.

Tout rassemblement politique, religieux est à exclure.

Enfin, la commune doit assurer le local.

Le conseil municipal entendu les explications de Monsieur le maire, décide de lui donner mandat pour signer la convention et tout document annexé.

Questions diverses

Question posée par le groupe Solidarité-Environnement :

« Nous proposons que soit étudiée la mise en ligne sur le site internet de la mairie et qu'une publicité soit faite d'une « bourse de covoiturage » en cette période où le carburant est de plus en plus coûteux, et que l'étude sur la commune soit réalisée à la meilleure croisée des chemins d'un parking dédié à ce nouveau mode de déplacement » :

Monsieur le maire répond que nous avons parlé il y a quelques temps de covoiturage, en particulier d'actions qui sont lancées au niveau des entrées d'autoroute. Il existe des sites internet de covoiturage et il faut prendre contact avec les gestionnaires de ces sites. Une étude est en cours pour déterminer l'emplacement d'un parking dédié à ce mode de déplacement. Monsieur Seigneur propose de signaler au moyen d'une pancarte « lieu de covoiturage » le parking de la gare lorsqu'il sera réalisé.

« Rue de Magnan, les nouvelles maisons sont occupées, et malgré l'occultation par des bornes et un grillage de la sortie la plus pentue, l'emprise de la route n'a pas été remise en état. Qu'allons-nous faire, interpeler le constructeur, l'architecte, le maître d'œuvre ?...»

Monsieur Pulcrano précise que cette situation ne lui a pas échappé, et qu'avec Monsieur Grenet, il a rencontré à sa demande un représentant du promoteur lequel s'est engagé à réaliser les travaux nécessaires.

« ERDF se doit d'adresser à chaque commune un état détaillé des sociétés ayant intervenu sur le territoire de celle-ci afin que ces sociétés nous reversent la taxe électricité. Est-ce bien le cas chez nous ?

Monsieur le maire répond que le contrôle des taxes sur l'électricité fait partie des compétences du S.D.E.E.G. lequel nous adressera un tableau récapitulatif ces informations.

Informations diverses :

la Poste :

Monsieur Laurisse indique qu'il a été comptabilisé le nombre de personnes fréquentant la Poste le samedi matin. Monsieur le maire indique qu'un mémoire sera rédigé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Prochain numéro le 15 octobre 2011

Dépôt des articles avant le 15 septembre 2011

par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou ghislaine.jauregui@gmail.com
sous format .doc et photos en jpg haute définition.

Merci de respecter cette date, sinon vos articles ne seront pas diffusés, merci de votre compréhension.



La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent.

Montesquieu, *L'esprit des lois*.

URNES BOUDÉES LORS DES CANTONALES... VOTE FN... SÉCURITÉ...



Patrick AUZAREL

Et bien ça y est, la campagne électorale et les élections cantonales sont passées, avec une réalité qui dure : la moitié des électeurs de Saint Sulpice ne se sont pas déplacés pour exercer leur droit de vote et choisir leur Conseiller Général et son programme d'actions pour les trois prochaines années.

Avons nous oublié ou sommes-nous ignorants de l'importance du Conseil Général, ou pire est ce que nous nous moquons totalement de la vie politique de notre Pays, de son devenir, de l'avenir de nos enfants ? Est-ce la victoire de l'individualisme ? A l'heure où les peuples qui bordent la Méditerranée se battent pour obtenir ce droit à s'exprimer librement, nous, nous boudons et nous ne sommes pas dignes de ces hommes qui risquent leur vie.

Si nous devons rappeler quelques notions importantes, le Conseil Général est le dernier rempart de solidarité contre l'exclusion et la précarité : c'est bien lui qui gère le RSA, le RMI (compétences qui lui ont été transférées par le gouvernement sans le budget), les collèges (construction, rénovation...) l'APA, les maisons de retraite, les PMI...

Il ne faut pas oublier non plus les subventions qu'il attribue aux Communes dans les aménagements : Saint Sulpice a bénéficié d'aides financières importantes dans la rénovation et l'aménagement du centre Bourg, de l'extension de l'école, des terrains de sport...

L'action du Conseil Général est très importante et nous allons l'apprendre à nos dépens puisque la réforme territoriale va remettre en question l'autonomie des Régions et des Départements, et à n'en pas douter portera un coup fatal au développement de notre commune rurale.

Il faut bien être conscient que voter n'est pas anodin... C'est une véritable responsabilité qui a des conséquences sur l'avenir de notre pays, son pacte social, sur notre vie quotidienne : la décision de la Poste contre laquelle la totalité de la municipalité s'est engagée, de fermer le bureau de Poste de Saint Sulpice est la conséquence de la politique de destruction du Service Public dans laquelle le Gouvernement s'est inexorablement engagé.

Alors la question est la suivante : pouvons nous, nous les enfants gâtés de la Démocratie, continuer à râler en permanence sans jamais nous emparer de notre avenir et exprimer ce mécontentement quand on en a l'occasion. Une occasion en or, c'est le vote, il faut retrouver le chemin des urnes et ne pas confondre : la gauche ce n'est pas la droite. La gauche quand il a fallu a pris ses responsabilités et a appelé à voter pour le candidat républicain... La gauche n'a pas conseillé à ses partisans d'aller à la pêche !

Revenons à la vie politique, chers concitoyens, à la vraie pas à la politique paillette, spectacle qui finit par nous faire croire qu'elle a autant d'importance qu'une émission débile de télé-réalité.

Nous allons entamer une année riche et importante pour notre pays... Votre destin est entre vos mains, alors allez aux meetings et faites un choix éclairé, celui de redonner à notre Pays, le Président Responsable et Humaniste qu'il mérite.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

Groupe Solidarité - Environnement :

Patrick AUZAREL, Isabelle BAUTHÉAC, Michel DUTOYAT, Josiane TOURNEBIZE

Courrier : 21, avenue de l'Hôtel de Ville – 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

e-mail : solidarite.environ@free.fr



Isabelle BAUTHÉAC



Michel DUTOYAT



Josiane TOURNEBIZE



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...

...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



MENUISERIE ESCALIERS CHARPENTE

Nouveau depuis Juillet 2009

SCIERIE

Sciage à façons pour entreprises et particuliers

J.M TROUNDAY & FILS

Z.A de la Landotte 33450 IZON

☎ 05.56.30.83.31 📞 06.08.32.22.23

j-marc.trounday@wanadoo.fr

VERRES À TEINTE VARIABLE ESSILOR® TRANSITIONS® VOUS AVEZ LE CHOIX !

Essilor® Transitions® Light

Essilor® Transitions®



Clairs à l'intérieur



Teinte discrète à l'extérieur



Teinte solaire à l'extérieur

Transitions®

Centre Commercial
SUPER U St Sulpice et Cameyrac

05 56 30 21 43

B&COpticiens

St Sulpice & Cameyrac

Des Professionnels au Service de votre Vision